

Université de Montréal

**Les théories implicites comme facteurs de risque derrière
la délinquance sexuelle des cyberdélinquants**

Par

Rosalie Dumouchel

École de criminologie

Faculté des Arts et des Sciences

Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de Maître ès sciences (M.Sc.)

en criminologie, option mémoire

Janvier 2021

© Rosalie Dumouchel, 2021

Université de Montréal

École de criminologie, Faculté des études supérieures et postdoctorales

Ce mémoire intitulé

Les théories implicites comme facteurs de risque derrière la délinquance sexuelle des cyberdélinquants

Présenté par

Rosalie Dumouchel

A été évalué par un jury composé des personnes suivantes

Marc Ouimet

Président-rapporteur

Francis Fortin

Directeur de recherche

Nicholas Longpré

Examineur externe

Résumé

Les études qui ont initialement porté sur l'agression sexuelle commise envers les enfants se sont penchées sur les différents facteurs de risque impliqués derrière le passage à l'acte et le maintien de ces activités sexuelles délictueuses, mettant ainsi en lumière le rôle des distorsions cognitives. Ward et Keenan (1999) ont été les premiers à identifier les distorsions cognitives émergeant directement de schémas cognitifs qu'ils nomment « les théories implicites ». Interconnectées entre elles, ces croyances erronées agissent directement sur les comportements délictueux. Or, la place qu'elles occupent chez les cyberdélinquants sexuels reste encore méconnue. Ce mémoire a donc pour but d'étudier le rôle que jouent les théories implicites dans l'explication des différents délits sexuels commis par ce sous-groupe délinquant particulier.

Réalisée grâce à des données de la Sûreté du Québec, cette étude se penche sur les relations entre les croyances soutenues par 137 cyberdélinquants lors de leur interrogatoire et les différents délits sexuels répertoriés à leur dossier criminel, plus précisément en matière de pornographie juvénile, de leurre d'enfants et de contacts sexuels envers des mineurs. À la suite de plusieurs analyses bivariées et multivariées, les résultats indiquent que la théorie implicite « *la nature du tort* » serait associée au fait qu'un individu détienne davantage d'antécédents sexuels, celle-ci étant dans l'ensemble la plus criminogène en matière de délinquance sexuelle. Ce mémoire met également en lumière que seules quatre théories implicites distinctes jouent un rôle derrière la délinquance sexuelle des cyberdélinquants, certaines n'étant associées à aucun délit sexuel. Aussi, les résultats soulèvent le fait que certaines théories implicites sont plus fortement associées au fait qu'un individu ait commis exclusivement des délits en matière de pornographie juvénile et réduisent donc inversement les chances qu'un cyberdélinquant entreprenne des contacts virtuels ou hors ligne avec sa victime. Quant à la théorie implicite « *les enfants sont des êtres sexuels* », celle-ci augmente de plus de deux fois les chances qu'un cyberdélinquant passe à l'acte en dehors du monde virtuel. Par contre, l'aire sous la courbe non significative de ce modèle soulève le fait que celui-ci ne permettrait pas de prédire mieux que le hasard l'appartenance des cyberdélinquants à ce sous-groupe particulier que sont les délinquants sexuels mixtes.

Mots-clés : Distorsions cognitives, théories implicites, cyberdélinquance sexuelle, délinquance sexuelle

Abstract

Studies that initially focused on sexual assault against children looked at the various risk factors behind engaging and maintaining those criminal behaviors, thus highlighting the role of cognitive distortions. Ward and Keenan (1999), the first authors to present a more precise definition of these mistaken beliefs, explained that they are emerging directly from underlying cognitive patterns which they call “implicit theories”. Interconnected among themselves, these implicit theories act directly on criminal behaviour. However, their place among online sex offenders is still unknown. This thesis therefore aims to study the role of implicit theories behind the various sexual offences committed by this particular subgroup.

In collaboration with the Sûreté du Québec, this study examines the relationships between the beliefs maintained by 137 online sex offenders during their interrogation and the various sexual offences listed in their criminal record; more precisely, offences related to child pornography, luring of children and sexual contacts with minors. Following various bivariate and multivariate analyzes, the results show that the implicit theory “Nature of harm” would be associated with heavier criminal record in terms of sexual delinquency, this one being overall the most criminogenic. This study also highlights that only certain implicit theories are associate with sexual delinquency, some not related with any indicator. The results show us that certain implicit theories are more strongly associated with the fact that an individual has exclusively committed offences relating to child pornography and would therefore reduce the chances that an online sex offender initiates virtual or offline contacts with his victim. As for the implicit theory “Children are sexual beings”, this one would increase by more than twice the chances of an online sex offender to act out outside the virtual world. On the other hand, the area under the curve of this model raises the fact that it would not predict, significantly better than chance, the inclusion of online sex offenders to this particular subgroup of mixed offenders.

Keywords : Cognitive distortions, Implicit Theories, Online sexual delinquency, sexual delinquency

Table des matières

Résumé.....	III
Abstract.....	V
Table des matières.....	VI
Liste des tableaux.....	IX
Liste des figures.....	X
Remerciements.....	XI
Introduction.....	1
1. Recension des écrits.....	5
1.1 La cyberdélinquance sexuelle.....	6
1.1.1 L'ampleur de la criminalité sexuelle commise en ligne envers les enfants.....	7
1.1.2 La cyberdélinquance sexuelle au sens du droit criminel canadien.....	8
1.1.3 Les cyberdélinquants sexuels : un sous-groupe délinquant particulier.....	10
1.1.3.1 Perspective comportementale.....	11
1.1.3.2 Perspective psychologique.....	15
1.2 Les cognitions et les théories implicites au cœur de la délinquance sexuelle.....	18
1.2.1 Les théories multifactorielles intégrant les distorsions cognitives et les théories implicites pour expliquer la délinquance sexuelle.....	19
1.2.2 Les théories implicites.....	21
1.2.3 La nature des théories implicites chez les cyberdélinquants.....	22
1.2.4 Le rôle encore méconnu des théories implicites chez les cyberdélinquants sexuels.....	27
2. Problématique.....	30

3.	Méthodologie	33
3.1	Sources des données et procédures	34
3.2	L'échantillon	35
3.3	L'opérationnalisation des concepts	36
3.3.1	Création de variables dépendantes : les types et le nombre de délits sexuels commis	36
3.3.2	Création des variables indépendantes : les théories implicites	37
3.4	Méthode d'analyse priorisée	38
4.	Résultats	41
4.1	Analyse descriptive : la présence des théories implicites au sein de l'échantillon	42
4.2	Analyse bivariées : les relations existantes entre chacune des théories implicites	45
4.3	Régressions linéaires et logistiques : l'impact des différentes théories implicites sur les délits sexuels	46
5.	Interprétation des résultats	51
5.1	L'internet au cœur des croyances qu'entretiennent les cyberdélinquants sexuels face à leurs délits	52
5.1.1	Les liens existants entre chacune des théories implicites soutenues chez les cyberdélinquants sexuels	53
5.2	Le caractère criminogène des théories implicites derrière les crimes sexuels commis par les cyberdélinquants	55
5.2.1	Les théories implicites : facteurs de risque distinctifs derrière les différents délits commis par les cyberdélinquants sexuels	57
5.2.1.1	Les croyances impliquées derrière les délits en matière de pornographie juvénile et de leurre d'enfants	57

5.2.1.2 Les croyances impliquées derrière les infractions de contacts sexuels commis par les cyberdélinquants.....	59
5.2.2 Les théories implicites comme cible d'attaque	60
5.3 Les limites associées à cette étude	61
Conclusion	63
Bibliographie.....	67

Liste des tableaux

Tableau 1. Nombre d'individus classés selon leurs antécédents sexuels ayant soulevé chacune des théories implicites identifiées par la littérature.....	44
Tableau 2. Associations entre chacune des théories implicites.....	46
Tableau 3. L'effet des théories implicites soutenues par les cyberdélinquants sur le nombre total d'antécédents sexuels répertoriés au dossier criminel de cyberdélinquants sexuels.....	47
Tableau 4. Régressions logistiques – Comparaison des théories implicites comme facteurs explicatifs des différents délits sexuels.....	50

Liste des figures

Figure 1. Analyse du métascript du consommateur de pornographie juvénile 12

Remerciements

D'abord, je tiens à remercier mon directeur de recherche, Francis Fortin, pour ses précieux conseils et la confiance qu'il a su m'accorder tout au long du processus de rédaction de ce mémoire. Tu as su me guider tout en me laissant cheminer à ma propre façon. Merci, j'en suis reconnaissante.

Également, un merci spécial à la Sûreté du Québec et à Sarah Paquette qui ont rendu possible la réalisation de ce projet de recherche.

À mes parents, Anne et François, merci d'avoir toujours été derrière moi pour m'épauler, et ce à n'importe quel moment. Merci d'avoir mis les conditions idéales autour de moi pour que je puisse me consacrer pleinement à mes études. Vous savoir présents est une réelle chance et me pousse à aller de l'avant.

Merci à celui qui a souvent été plus fier de moi que je pouvais l'être moi-même. Antoine, à tes côtés les derniers mois auront certainement été plus doux.

Finalement, je tiens à remercier mes perles d'acolytes : Rachel, Stéphanie, Célyna et Camélia, que j'ai eu le bonheur de rencontrer durant ce parcours que fut la maîtrise. Nos soirées à décrocher ensemble auront véritablement égayé cette aventure ! Je vous souhaite le meilleur pour la suite.

Introduction

L'accessibilité immédiate au contenu pornographique et aux potentielles victimes ainsi que l'anonymisation qu'a offerte la démocratisation de l'internet ont décidément amené les chercheurs à s'intéresser à la délinquance sexuelle commise en ligne (Raymond, 2015; Seto et Hanson, 2011). En effet, le développement du web tel qu'on le connaît aujourd'hui a permis un déplacement de certains délits traditionnels vers les technologies de l'information ou en a facilité leur réalisation (Leukfeldt, 2017). Les délits à caractère sexuel commis en ligne ont suivi ce changement vers les lieux virtuels et présentent une évolution rapide. Au Canada, par exemple, le nombre d'incidents déclarés aux autorités policières liés à l'accès, à la consommation, à la distribution et à la production de pornographie juvénile a augmenté de 216 % entre 2005 et 2015 selon les données officielles (Gouvernement du Canada, 2017). Cette hausse notable peut être expliquée en partie par les efforts des différents gouvernements et partenaires à mettre en place de meilleures stratégies et techniques de détection, conduisant ainsi les statistiques officielles à la hausse (Wolak et al., 2011).

Si l'arrivée de l'internet a amené de nouvelles formes d'activités criminelles, on peut se demander si elle a pour autant favorisé l'émergence de nouveaux délinquants. Certains auteurs ont initialement soutenu l'idée que les délinquants sexuels qui commettaient anciennement leurs délits hors ligne se seraient tout simplement déplacés vers les plateformes virtuelles, maintenant à la portée de tous (Tyler, 2002). Par contre, les récentes études apportent des nuances importantes à l'égard des individus qui commettent leurs délits sexuels par l'entremise de l'internet (Elliott et al., 2013; Howitt et Sheldon, 2007; Merdian et al., 2014a). Certaines d'entre elles ont d'ailleurs proposé des typologies en fonction de leurs différents comportements en ligne et hors ligne, tandis que d'autres ont tenté de les distinguer selon une perspective d'analyse des facteurs de risque initialement observés chez les agresseurs sexuels d'enfants. La méta-analyse réalisée par Babchishin, Hanson et VanZuylen (2015) a d'ailleurs permis de soulever l'idée que les caractéristiques psychologiques et sexuelles se différencient entre ces deux sous-groupes de délinquants sexuels. Par exemple, les consommateurs de pornographie juvénile présenteraient un intérêt sexuel plus élevé envers les enfants que les agresseurs sexuels, mais moins de distorsions cognitives que ces derniers (Babchishin et al., 2015).

Sachant que les distorsions cognitives jouent un rôle important dans le passage à l'acte des agresseurs sexuels d'enfants, mais également dans le maintien de leurs activités sexuelles déviantes (Hall et Hirschman, 1992; Marshall et Marshall, 2000; Marshall et al., 2001; Ward et Siegert, 2002), il s'avère crucial que la communauté scientifique s'intéresse au caractère criminogène de celles-ci chez les cyberdélinquants sexuels. Plus spécifiquement, les théories implicites, structures sous-jacentes d'où émergent les distorsions cognitives, seraient reconnues pour avoir un impact direct sur le comportement déviant des individus (Ward et Keenan, 1999; Ward et Siegert, 2002).

Bien que des recherches récentes aient fait état du contenu des théories implicites exprimées par les cyberdélinquants sexuels, celles-ci ont toutefois omis d'analyser le rôle qu'elles jouent derrière leurs délits sexuels commis en ligne. En effet, la récente étude de Paquette, Longpré et Cortoni (2019) est la première à examiner l'association entre les différentes théories implicites des cyberdélinquants et leur niveau d'implication dans la criminalité à caractère sexuel. Peu de relations ont été trouvées entre les différentes théories implicites et les comportements délictueux au sein de cette recherche exploratoire, les auteurs soulevant la nécessité d'études répliquatives sur le sujet. Seules les théories implicites liées à l'orientation antisociale et à une sexualité atypique ont été identifiées comme étant associées aux comportements sexuels délictueux, quoique ces résultats restent limités (Paquette et al., 2019). En comprenant mieux le rôle que jouent les théories implicites qu'entretiennent les cyberdélinquants sexuels, il serait possible de mieux prévenir l'occurrence d'éventuels délits et de cibler de manière plus efficace des pistes d'intervention auprès de ces délinquants sexuels. De cette façon, il est également souhaité de pouvoir mieux comprendre les caractéristiques différenciant les cyberdélinquants qui commettent aussi des agressions sexuelles de ceux qui réalisent leurs délits à caractère sexuel que par le biais de l'internet. C'est donc dans ce contexte que ce mémoire s'insère. Celui-ci tentera d'apporter de nouvelles pistes de réponses quant au caractère criminogène des théories implicites entretenues par les cyberdélinquants sexuels, pour ainsi déterminer si certaines d'entre elles sont associées à différents types de délits particuliers.

Le premier chapitre de ce mémoire présentera une recension des écrits en regard des connaissances actuelles sur la cyberdélinquance sexuelle et des caractéristiques comportementales et psychologiques des individus qui commettent des délits sexuels sur le web. Le thème des cognitions, plus précisément la nature et le rôle des théories implicites soutenant les délits sexuels commis envers les enfants, sera également mis en lumière. L'objectif principal et la place de ce mémoire au sein de la littérature feront l'objet du deuxième chapitre. Le troisième chapitre sera consacré à la méthodologie et aux stratégies d'analyses prioritaires. Le quatrième chapitre fera l'objet des résultats obtenus par les analyses effectuées. Un cinquième chapitre présentera une interprétation de ces résultats ainsi que les limites de ce mémoire. Finalement, une conclusion présentant les retombées pouvant découler de ce projet de recherche pour le milieu universitaire et pratique fera l'objet du sixième et dernier chapitre.

¹ Les opinions exprimées dans ce document sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement la vision de la Sûreté du Québec.

1. Recension des écrits

1.1 La cyberdélinquance sexuelle

Bien que la délinquance sexuelle ait été un point de mire pour les chercheurs au cours des dernières décennies, celle-ci revêt maintenant un tout autre caractère en raison de l'arrivée et de la popularisation de l'internet. Selon des statistiques récentes, ce serait plus de 4,8 milliards de personnes qui utiliseraient l'internet à travers le monde (World Internet Users Statistics, 2020). Les technologies de l'information et de la communication font maintenant partie intégrante de la vie de tous les jours et c'est avec l'augmentation constante des internautes que le nombre de personnes utilisant le web à des fins d'activités sexuelles en ligne a de la même façon augmenté (Kennison, 2004). Certains auteurs suggèrent d'ailleurs que les individus ayant des intérêts sexuels déviants envers les enfants se sont adaptés très rapidement aux technologies de l'information et ont su utiliser les outils de communication mis à leur disposition bien avant le grand public (O'Donnell et Milner, 2007). Pour d'autres, les plateformes en ligne offrent dorénavant des avantages et des renforcements positifs jouant le rôle de facilitateurs menant certains individus à commettre des délits sexuels sur l'internet, infractions qu'ils n'auraient pas commises autrement (Mitchell et al., 2011).

Durkin (1997) fut l'un des premiers à décrire les activités en ligne facilitées par le web pour les individus ayant un intérêt sexuel envers les enfants. D'abord, l'internet leur permet de trafiquer des images pédopornographiques bien plus facilement qu'auparavant. L'internet les aide également à localiser plus simplement de potentielles victimes. Les plateformes en ligne facilitent la communication avec ces mineurs et également celle entre les individus s'identifiant au même intérêt sexuel déviant. De manière globale, l'internet présente des dangers vers les enfants plus systématiquement qu'autrefois et contribue au renforcement positif immédiat venant consolider la propension des cyberdélinquants à continuer leurs activités illicites en ligne (Durkin, 1997). Le concept du « Triple A Engine » proposé par Cooper (1998) met en lumière trois caractéristiques clés qu'offre l'internet et qui facilitent les délits sexuels en ligne : l'accessibilité, le caractère abordable et l'anonymat. En effet, dorénavant les délinquants sexuels ont accès à une multitude de contenus, et ce, sur des plateformes et des médiums diversifiés. Non seulement il leur est facile d'avoir accès à ces différents contenus pornographiques, mais plusieurs peuvent y parvenir sans payer un moindre coût. Finalement,

l'anonymat que perçoivent certains qui sont cachés derrière de faux comptes et profils leur permet de croire qu'il n'existe pas de préjudices sociaux associés à leurs activités délictueuses en ligne. Ces facteurs favorisant l'accès au matériel d'exploitation sexuelle d'enfants en ligne mènent à une certaine désinhibition des individus qui utilisent ce médium et ont contribué à l'émergence d'un nouveau type de contrevenants qui ont succombé à des tentations auxquelles ils auraient résisté autrement (Babchishin et al., 2015).

1.1.1 L'ampleur de la criminalité sexuelle commise en ligne envers les enfants

De manière générale, l'internet a brisé les frontières qui réduisaient originellement la portée des délits sexuels et a permis la création de réseaux internationaux d'individus s'identifiant à ce même fantasme déviant envers les enfants (Seto et Hanson, 2011). Les outils de l'information et de la communication ont intensifié la rapidité d'exécution à laquelle un individu est en mesure de produire, de dissimuler et de distribuer du matériel d'exploitation sexuelle d'enfants sur l'internet. Le contenu illicite est aujourd'hui susceptible de rester plus longtemps en ligne, étant constamment en circulation et partagé d'une plateforme web à une autre (Gillespie, 2017). À titre d'exemple, les images d'abus sexuels d'une victime en particulier ont été retrouvées dans près de 21 500 dossiers d'enquêtes américaines distinctes au cours d'une période de plus de vingt ans (The United States Department of Justice, 2020). Aussi, les différentes technologies offrent dorénavant de multiples façons aux prédateurs de cacher leur identité, que ce soit grâce à différentes techniques de cryptage ou encore l'utilisation de « virtual private network » (VPN), par exemple. C'est pourquoi il reste difficile d'estimer le nombre d'individus impliqués dans le phénomène de l'exploitation sexuelle d'enfants sur l'internet, ce chiffre ayant été évalué à plus de 500 000 par le gouvernement du Canada en 2009 (Gouvernement du Canada, 2018).

En réponse à l'introduction de plus en plus précoce de l'internet aux enfants et afin de contrer les lacunes quant aux incidents potentiels survenant dans la sphère de l'exploitation sexuelle des mineurs en ligne, le Centre canadien de protection de l'enfance (CCPE) a été mis sur pied en 1999. Ce même genre de programme avait auparavant été mis de l'avant aux États-Unis en

1989 et au Royaume-Uni en 1996. Actuellement, c'est en moyenne plus de 100 000 signalements qui sont reçus et analysés mensuellement par l'organisme concernant des cas d'exploitation sexuelle et d'abus sexuels d'enfants sur l'internet au Canada (Cyberaide, 2019). Ces types de délits sont d'ailleurs reconnus pour être l'un des modes de cybercriminalité à la croissance la plus rapide (Quayle, 2020). À titre d'exemple, en 2017, le CCPE a détecté plus de 5 millions de pages web contenant au-delà de 40 000 images d'abus sexuels commis envers des mineurs. Selon des statistiques officielles des crimes déclarés à la police, les infractions de leurre d'enfants seraient également en fortes hausses et ce, dans un contexte où la délinquance tend généralement à diminuer (Dupont, 2013). C'est donc en raison de l'ampleur qu'a pris la cyberdélinquance au cours des dernières années que de nombreux acteurs tels que les gouvernements, les secteurs liés à l'industrie numérique et les différents partenaires communautaires ont souligné l'importance et la nécessité d'une collaboration systématique afin de protéger les jeunes contre les abus sexuels en ligne (Sécurité publique du Canada, 2020). Tout dernièrement, soit en 2020, l'Australie, le Canada, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni et les États-Unis se sont concertés afin de mettre en place onze principes volontaires instaurés en ligne qui ont pour but de rendre les plateformes web moins propices à l'exploitation sexuelle d'enfants sur l'internet (Sécurité publique du Canada, 2020). Ces principes ont été élaborés avec les géants du web tel que Facebook, Google et Microsoft, dont la responsabilité derrière l'affichage et la mise à disposition de ce contenu illicite aux internautes est de plus en plus remise en cause (Sécurité publique du Canada, 2020). Les recherches ont effectivement montré que les premiers contacts virtuels entrepris par les délinquants sexuels avec leurs victimes se font plus souvent sur des salons de clavardage légitimes que sur des plateformes cachées (Babchishin et al., 2011; Martellozzo, 2019), d'où la nécessité d'entretenir une collaboration serrée entre les différents partenaires privés, publics et parapublics.

1.1.2 La cyberdélinquance sexuelle au sens du droit criminel canadien

Les auteurs distinguent trois types de délinquants sexuels ayant pour enfants leurs victimes, soient les délinquants sexuels avec contact, les délinquants sexuels sans contact et les délinquants sexuels mixtes (Babchishin et al., 2015; Seto et al., 2012; Seto et Hanson, 2011). Les délinquants sexuels avec contact comprennent ceux ayant posé des agressions sexuelles ou

tout autre contact physique envers un mineur dont le consentement est absent ou invalide au sens de la loi. Les individus étant catégorisés comme des délinquants sexuels sans contact sont ceux ayant été condamnés pour des infractions en matière de voyeurisme ou d'exhibitionniste, mais également ceux ayant commis des infractions sexuelles en ligne. La catégorie des délinquants sexuels mixtes concerne quant à elle les individus ayant commis les deux types d'infractions. Au Canada, deux catégories principales englobent les infractions commises envers les enfants sur l'internet. La première concerne les délits en matière de pornographie juvénile tandis que la deuxième comprend ceux en matière de leurre d'enfants.

La pornographie juvénile au Canada est décrite par l'article 163.1 du Code criminel comme étant quelconque représentation, que celle-ci soit une photographie, une vidéo, un enregistrement sonore ou un écrit, réalisée ou non par des moyens mécaniques ou électroniques, où y figure une personne âgée de moins de dix-huit ans ou présentée comme telle et se livrant, ou présentée comme se livrant, à une activité sexuelle explicite, ou dont la représentation des organes génitaux en est la caractéristique dominante (Code criminel, 2020a). L'accès, la possession, la distribution et la production de pornographie juvénile sont les quatre délits pour lesquels un individu peut être accusé. Étant donné la reconnaissance du caractère abusif de ce contenu, plusieurs auteurs emploient dorénavant la terminologie de « matériel d'exploitation sexuelle d'enfants » (MESE) afin d'offrir un portrait plus juste du phénomène lié à la pornographie juvénile (Kettleborough et Merdian, 2017; Paquette et Cortoni, 2019).

L'article 172.1 du Code criminel canadien décrit quant à lui l'infraction de leurre, parfois également appelé de sollicitation sexuelle d'enfants sur l'internet. Cette infraction s'applique à quiconque tentant de communiquer par un moyen de télécommunication avec une personne âgée de moins de dix-huit ans dans le but de faciliter la commission d'un délit à caractère sexuel (Code criminel, 2020b). Aucun contact physique n'est nécessaire pour être accusé de cette infraction. Seule l'intention, en entrant en contact par un outil de communication avec une personne mineure sous un objectif sexuel, compose en soi le délit. La preuve que la personne visée par l'infraction a été présentée comme étant mineure constitue, jusqu'à preuve contraire, le fait que l'accusé la croyait comme telle.

Le contexte dans lequel peuvent survenir les délits sexuels a sans aucun doute été modifié par la vitesse à laquelle la technologie a évolué. Celle-ci a par le fait même transformé la nature des risques auxquels les enfants sont exposés. C'est d'ailleurs pourquoi, en 2012, le législateur a étendu la portée du paragraphe 161 (1) du Code criminel en conférant au juge le pouvoir d'interdire à un individu déclaré coupable d'un crime à caractère sexuel l'accès et l'utilisation de l'internet ou tout autre réseau numérique (Cour suprême du Canada, 2016). Le législateur entendait par cette décision se mettre à jour à l'égard des circonstances entourant les progrès technologiques et le nombre grandissant de délits sexuels commis en ligne envers les enfants. Le tribunal doit donc maintenant prendre en considération, chaque fois qu'il impose une peine à une personne reconnue coupable d'une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant, s'il y a lieu de lui restreindre son accès à l'internet et tout appareil électronique qui pourrait faciliter une récidive de sa part.

1.1.3 Les cyberdélinquants sexuels : un sous-groupe délinquant particulier

À la suite de l'augmentation des cas d'exploitations sexuelles d'enfants sur l'internet, les chercheurs se sont intéressés au sous-groupe que constituaient les cyberdélinquants sexuels. Si pour certains, les agresseurs sexuels ne se seraient que déplacés vers les plateformes en ligne maintenant à la portée de tous (Tyler, 2002), d'autres ont pour leur part suggéré que les cyberdélinquants seraient distincts de ceux qui commettent des délits sexuels hors ligne (Elliott et al., 2013; Howitt et Sheldon, 2007; Merdian et al., 2014a). Notamment, les recherches se sont penchées sur la compréhension des caractéristiques que présentent ces individus et plus particulièrement à savoir si celles-ci se distinguaient par rapport à celles des autres délinquants sexuels. Jusqu'à maintenant, il est noté dans la littérature qu'il existe plusieurs distinctions entre ces deux sous-groupes de délinquants. En général, les individus qui commettent leurs délits en ligne seraient en majorité plus jeunes, mieux éduqués, auraient de meilleurs revenus et seraient moins susceptibles d'avoir des enfants (Lee et al., 2012). Ces individus auraient en moyenne un plus court historique criminel que les agresseurs sexuels d'enfants, présentant un taux plus bas de récidive (Faust et al., 2015; Long et al., 2013).

Il est connu qu'un certain nombre de délinquants sexuels assouviraient leur désir sexuel envers les enfants uniquement par les délits en matière de pornographie juvénile et seraient peu susceptibles de commettre des agressions sexuelles (Seto et al., 2011). Par contre, comme Seto et ses collaborateurs (2011) le font remarquer, selon les données officielles, un consommateur de pornographie juvénile sur huit posséderait des antécédents pour des contacts sexuels envers un enfant et la proportion augmenterait à un individu sur deux si l'on s'attarde aux données autorévélees. Plusieurs études ont d'ailleurs examiné le fait que les délinquants sexuels mixtes, ceux ayant commis des délits hors ligne et en ligne, sont plus souvent accusés de contacts sexuels avant d'être accusés en matière de pornographie juvénile (Aslan et al., 2014; Lee et al., 2012; Ly et al., 2018). L'étanchéité des sous-groupes n'est donc pas si clairement définie. C'est pourquoi il s'avère important d'étudier les cyberdélinquants comme un sous-groupe distinct des agresseurs sexuels afin de mieux cibler leurs propres facteurs de risques et ainsi mieux intervenir en amont.

La section qui suit fera état de deux perspectives sur lesquelles les chercheurs se sont penchés afin de dresser le portrait des individus qui composent le groupe des cyberdélinquants sexuels. La première perspective a été réfléchiée en fonction de la manifestation de leurs différents comportements sexuels et la deuxième en fonction de leurs caractéristiques psychologiques et sexuelles.

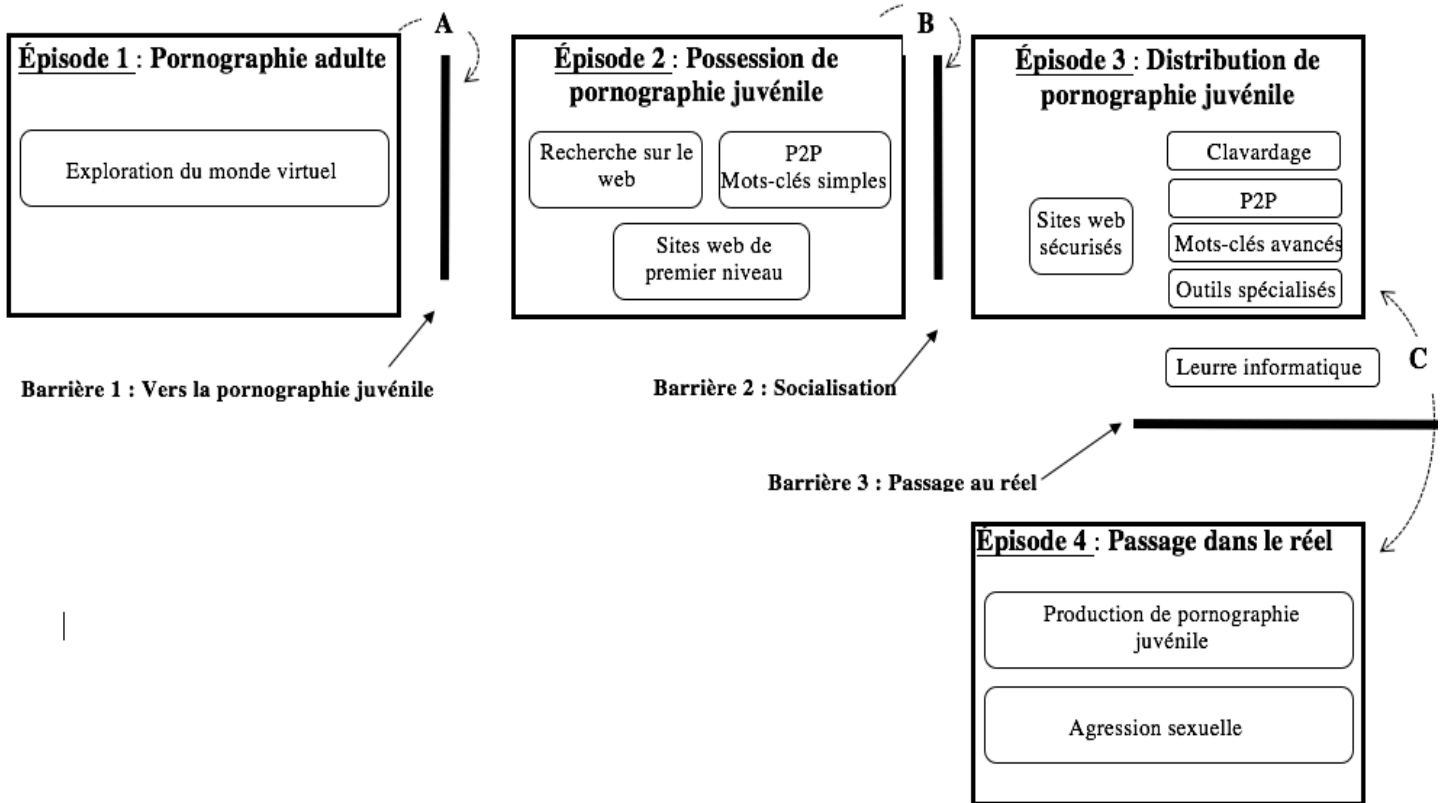
1.1.3.1 Perspective comportementale

Plusieurs études ont tenté de catégoriser les délinquants sexuels commettant leurs délits en ligne. Jusqu'à maintenant, la plupart des chercheurs distinguent trois différents types de cyberdélinquants selon leurs comportements : ceux qui consultent et échangent du matériel d'exploitation sexuelle d'enfants, ceux qui interagissent en ligne avec des mineurs dans un dessein sexuel et ceux qui font les deux (Babchishin et al., 2011). Une récente étude de Fortin et ses collaborateurs (2017) s'est intéressée aux comportements en ligne et hors ligne de ces individus afin de mieux comprendre le processus de passage à l'acte et le continuum des activités délictueuses au travers desquelles les cyberdélinquants sexuels s'engagent. C'est en reprenant comme base théorique l'approche des scripts, originellement développée par Cornish

(1994), que les auteurs ont placé la consommation de matériel d'exploitation sexuelle d'enfants comme étant à l'extrémité d'un modèle séquentiel menant à l'agression sexuelle. Selon cette approche, les différents délits sont décortiqués et analysés selon des comportements organisés et routiniers, menant alors à différents scripts délictuels. La distribution de pornographie juvénile viendrait ensuite et le leurre d'enfants serait donc l'étape intermédiaire, précédant le passage à l'acte vers l'agression sexuelle. Selon ce modèle, des barrières doivent être surmontées et des apprentissages doivent être complétés par les cyberdélinquants pour leur permettre de franchir l'étape suivante. Ce cheminement par lequel passent ces délinquants a été inspiré par le modèle théorique des conditions préalables à l'agression sexuelle, initialement développé par Finkelhor (1984).

La figure 1 représente donc les quatre étapes par lesquelles un cyberdélinquant peut passer pour en arriver au passage à l'acte en dehors du monde virtuel.

Figure 1. - Analyse du métascript des cyberdélinquants sexuels



Reproduite de Fortin, Paquette et Dupont (2017)

D'abord, Fortin et ses collaborateurs (2017) ressortent de leurs analyses que la consommation de pornographie légale précéderait généralement la consommation de pornographie illégale. Plusieurs études ont soulevé l'existence d'un lien entre la consommation excessive de pornographie et le fait de présenter un diagnostic de sexualité compulsive, aussi appelé d'hypersexualité (Grubbs et al., 2015; Sergerie et Corneau, 2017). Le temps passé à consulter différents types de contenus pornographiques peut laisser place à une exploration de lieux virtuels hébergeant des images pouvant combler tous types de fantasmes sexuelles déviantes. Cependant, étant de plus en plus difficile de trouver du matériel pédopornographique sur les moteurs de recherche réguliers (Akdeniz, 2008; Steel, 2009), la thèse d'une consommation de pornographie juvénile accidentelle ou par inadvertance tiendrait de moins en moins la route. En effet, les requêtes réalisées sur des moteurs de recherches courants, tels que Google, se présentent dorénavant infructueuses. Corriveau et Fortin (2011) ont trouvé qu'avec des mots-clés simples, seulement 5 % des sites de moteurs de recherches réguliers présentaient des images de mineurs. L'obligation par les prestataires de services de moteurs de recherche à cesser promptement de fournir ses services aux personnes qu'ils savent être engagées dans une activité illicite leur est maintenant imposée (Trudel, 2016). C'est d'ailleurs l'une des raisons pour laquelle plusieurs auteurs ont noté un déplacement des techniques utilisées par les cyberdélinquants, comme en ce qui a trait aux réseaux poste-à-poste (P2P), qui permettent l'échange de ce type de contenu en favorisant le sentiment d'anonymat. Cette transformation des réseaux pédopornographiques a également été imposée par la médiatisation des opérations policières en matière de pornographie juvénile. Celle-ci a poussé les délinquants à innover dans leur manière de faire (Temporini, 2012), mais également la société à prendre une part de responsabilité dans la dénonciation des activités associées à ce fléau (Ost, 2009). La consommation de pornographie juvénile serait alors davantage motivée par la curiosité de l'individu et une envie exploratoire, ou encore par ses fantasmes sexuels déviantes. Pour parvenir à y avoir accès, l'individu doit donc forcément acquérir les connaissances nécessaires et mettre les efforts essentiels afin de surmonter le changement des lieux virtuels offrant ce contenu illicite.

Que ce soit par l'observation des comportements en ligne des autres internautes ou la création de liens avec ces derniers, c'est alors la deuxième barrière, soit celle de la socialisation virtuelle, que le délinquant doit franchir afin d'obtenir du contenu pédopornographique ou encore du matériel davantage exclusif. L'univers virtuel dans lequel naviguent certains individus qui passent la majorité de leur temps en ligne avec d'autres internautes qui ont les mêmes intérêts sexuels déviants qu'eux augmente la propension pour ces délinquants à se justifier plus facilement quant à leurs activités illicites (Houtepen et al., 2014). C'est alors que le consommateur peut devenir à son tour distributeur de contenu. Certains délinquants sont d'ailleurs poussés à échanger leurs collections en raison de la reconnaissance sociale des pairs qui est accordée aux acteurs les plus actifs et impliqués au sein de ces communautés virtuelles (Corriveau, 2010).

La troisième barrière que peuvent franchir les cyberdélinquants sexuels est celle d'une prise de contact avec une potentielle victime. C'est lors de cet épisode intermédiaire, entre les contacts virtuels et les contacts hors ligne, que les auteurs de leurre entrent en jeu. Briggs, Simon et Simonsen (2011) différencient deux sous-groupes d'individus sollicitant des enfants en ligne. Les premiers seraient motivés par leurs fantasmes sexuelles, sans avoir l'idée de passer à l'acte, ce que les auteurs nomment de « fantasy-driven ». La deuxième catégorie comprend quant à elle les individus commettant du leurre dans l'espoir de parvenir à des contacts sexuels, soit les « contact-driven » (Briggs et al., 2011). C'est d'ailleurs pourquoi, selon ce modèle, l'infraction de leurre se retrouve à mi-chemin entre celles reliées à la pornographie juvénile et à l'agression sexuelle. Fortin et ses collaborateurs (2017) soulèvent le fait que pour les délinquants sexuels motivés par leurs fantasmes et fantasmes sexuelles déviantes, les séances de clavardage pouvant résulter en séances vidéos par webcam représentent un prolongement des images pédopornographiques fixes que ces individus consultaient auparavant.

Finalement, dans leur modèle séquentiel, Fortin et ses collaborateurs (2017) distinguent deux types de délinquants qui parviendront au passage à l'acte en dehors des plateformes web, soit les producteurs de matériel d'exploitation sexuelle d'enfants et les agresseurs sexuels. Sullivan et Beech (2004) soutiennent que ces cyberdélinquants utiliseraient l'internet dans un cadre plus large que leurs fantasmes, entre autres pour approcher de futures victimes. Un délinquant ayant

une grande collection de contenus de pornographie juvénile pourrait par exemple l'utiliser afin de désensibiliser ses futures victimes aux actes sexuels commis entre les adultes et les enfants. D'autres peuvent utiliser leur production de pornographie juvénile commise envers un enfant comme moyen de chantage pour en obtenir encore plus. L'internet serait donc pour eux un moyen de facilitation de leur délinquance et non pas uniquement un moyen d'assouvir leurs désirs sexuels de manière passive derrière leur écran.

Bien que ce modèle puisse suggérer l'idée que les différentes étapes s'enchainent les unes après les autres, il existe la possibilité que certains cyberdélinquants restent au même stade de leur délinquance. C'est entre autres en raison de barrières psychologiques que les comportements sexuels déviants de certains seront inhibés ou inversement, en raison d'un plus haut niveau de distorsions cognitives qu'un individu pourra passer plus facilement à la prochaine étape de la chaîne délictuelle.

1.1.3.2 Perspective psychologique

Parmi les études qui ont adopté une perspective orientée vers les facteurs de risque psychologiques, certaines ont choisi de mettre leurs analyses de l'avant en prenant en compte des données autodéclarées (Babchishin et al., 2011), des données d'évaluation de l'excitation sexuelle (Seto et al., 2006) ou encore des données provenant des antécédents officiels de l'individu (Eke et al., 2011). Babchishin et ses collaborateurs (2015) ont réalisé une méta-analyse constituée de trente études qui distinguaient chacune des échantillons de cyberdélinquants sexuels à des échantillons d'agresseurs sexuels. Globalement, leur méta-analyse a permis de mettre en évidence que les cyberdélinquants présentent davantage de barrières internes jouant le rôle d'obstacles à leurs délits sexuels. Par exemple, les cyberdélinquants présenteraient une meilleure empathie et moins de distorsions cognitives que les agresseurs sexuels et délinquants sexuels mixtes. Par contre, les individus commettant leurs délits sexuels en ligne révéleraient un niveau plus élevé de déviance sexuelle.

C'est à partir de trois principales sphères reconnues dans la littérature comme étant liées à l'étiologie de la délinquance sexuelle et à la récidive sexuelle, soient la sexualité atypique, les

caractéristiques antisociales et l'autorégulation dysfonctionnelle, que nous verrons en quoi les cyberdélinquants se différencient des agresseurs sexuels.

D'abord, un certain nombre de délinquants sexuels présenteraient de nombreuses paraphilies et une préoccupation sexuelle persistante et excessivement élevée par rapport à la moyenne (Abel et al., 1989). Ces caractéristiques principales conceptualisent le phénomène de la sexualité atypique. Certaines paraphilies seraient entre autres la conséquence d'un contrôle inadéquat des émotions et des désirs, créant alors chez certains individus des fantasmes sexuelles déviantes et préoccupantes, dites également d'inhabituelles ou d'anormales. Il est important de noter que selon une récente étude de Joyal et Carpentier (2017), près d'un individu sur deux de la population générale exprimerait un intérêt envers un type de paraphilie tel que le masochisme, l'exhibitionnisme ou encore le voyeurisme par exemple, remettant ainsi en question la souffrance et l'altération du fonctionnement social soulevées derrière la définition du concept de paraphilie. L'étude de Seto et de ses collaborateurs (2012) a pour sa part permis de soulever le fait que les consommateurs de pornographie juvénile cadrent davantage avec les critères diagnostiques de certaines paraphilies et plus particulièrement avec ceux étant associés à la pédophilie que les agresseurs sexuels d'enfants. Malgré que peu d'études aient étudié le trouble paraphilique de la pédophilie en utilisant des échantillons de la population générale (Joyal et al., 2015), la prévalence serait assez faible avec un taux de 1 à 3% et serait plus présente parmi les hommes (Seto, 2013). À cet effet, Long et ses collaborateurs (2013) notent que les cyberdélinquants seraient plus nombreux à nommer leur préférence sexuelle envers les enfants que les agresseurs sexuels. Les cyberdélinquants seraient également davantage préoccupés sexuellement, ce qui fait d'eux des individus ayant une sexualité dans l'ensemble plus atypique. Il est intéressant de noter que les consommateurs de pornographie juvénile présenteraient une sexualité moins problématique ainsi qu'une moins grande préoccupation sexuelle que les individus accusés de sollicitation sexuelle en ligne envers des mineurs (Seto et al., 2012).

Ensuite, l'orientation antisociale, pouvant être caractérisée par le manque d'empathie, une difficulté sérieuse à s'engager dans des relations interpersonnelles et une tendance égocentrique pouvant mener à de la manipulation et à de l'impulsivité, a également été reconnue comme un

facteur de risque derrière la délinquance sexuelle (Lalumière et Quinsey, 1996; Mills et al., 2004). Cette fois-ci, les agresseurs sexuels seraient davantage dépeints comme des individus présentant des caractéristiques liées à l'orientation antisociale que les consommateurs de pornographie juvénile. Cela expliquerait donc pourquoi la majorité des cyberdélinquants ne commettent pas d'agression sexuelle et exprimeraient leur intérêt sexuel déviant envers les enfants qu'au travers de leurs délits en ligne. En effet, de manière générale, les individus antisociaux sont davantage portés à agir en fonction de leurs fantasmes sexuelles et à s'engager au travers de crimes à caractère sexuel avec contacts (Williams et al., 2009).

Finalement, la régulation des émotions, pouvant être déficitaire en raison d'objectifs inappropriés ou de stratégies d'adaptation sexuelles inadéquates, semble être au cœur des problématiques sexuelles (Babchishin et al., 2011, 2015). Les cyberdélinquants se distinguent sur plusieurs points par rapport aux agresseurs sexuels quant à ce facteur de risque. Les consommateurs de pornographie juvénile useraient davantage de « coping » sexuel face à des situations aversives et présenteraient une moins grande estime de soi. Le coping est défini par certains auteurs comme l'ensemble des efforts cognitifs et comportementaux déployés par un individu qui fait face à un problème provoquant des émotions négatives et dont ses ressources psychologiques sont jugées comme insuffisantes (Lazarus & Folkman, 1984). Les stratégies de coping sont jugées efficaces si elles permettent à l'individu de maîtriser la situation aversive ou du moins, d'en diminuer ses effets négatifs. La consommation de pornographie juvénile peut devenir pour certains une stratégie de coping jugée comme étant efficace, mais au final toxique et malsaine. À cet effet, une étude a proposé que le médium particulier qu'est l'internet peut venir modifier l'état affectif de l'individu et la gestion de ses émotions négatives (Quayle et al., 2006). En effet, l'utilisation de l'internet serait liée à un sentiment de reprise de contrôle par lequel la consommation de pornographie juvénile jouerait le rôle d'une échappatoire au monde réel auquel ces individus n'adhèrent pas ou auquel ils se sentent confrontés (Bartels et Merdian, 2016; Quayle et Taylor, 2003). Pour ces auteurs, cette reprise de contrôle soudaine serait de courte durée puisqu'elle se transformerait en une dépendance au matériel d'exploitation sexuelle d'enfants.

Ces principaux facteurs de risques ont principalement été soutenus auprès des agresseurs sexuels d'enfants. Les connaissances quant aux caractéristiques propres aux cyberdélinquants sexuels restent encore à ce jour restreintes. De même, les distinctions entre les individus arrêtés exclusivement pour des infractions liées au matériel d'exploitation sexuelle d'enfants et les individus arrêtés pour des infractions de leurre d'enfants demeurent absentes au sein de la littérature. Les données ne permettent pas toujours une comparaison de ces deux sous-groupes de cyberdélinquants sexuels. C'est d'ailleurs pourquoi de futures recherches sont souhaitées.

1.2 Les cognitions et les théories implicites au cœur de la délinquance sexuelle

Pour mieux comprendre le rôle que jouent les théories implicites derrière les comportements et les délits des cyberdélinquants sexuels, il est nécessaire de comprendre leur origine et fonctionnement. De manière globale, l'ensemble des facteurs opérationnels de base et des mécanismes que forment l'acquisition, le stockage, le traitement et la transformation de l'information que reçoit un individu forment ce que l'on nomme les cognitions (Beck, 1963; Fortin et Rousseau, 2016). Ces différents éléments sont impliqués derrière la perception, la mémoire et les pensées. Ils ont un impact sur la prise de décisions de chacun et ultimement, sur les comportements (Gannon et al., 2007). Ces différents mécanismes de traitement de l'information peuvent parfois être erronés et inadaptés, créant alors un fossé entre la réalité et ce qui est perçu, entraînant ainsi des distorsions cognitives.

Les théories étiologiques, qui ont initialement porté un intérêt particulier à la compréhension des agressions sexuelles dans le but de prévenir la récurrence, ont pour la majorité considéré les cognitions, plus particulièrement les distorsions cognitives, comme un facteur important dans l'explication du passage à l'acte (Gannon et al., 2007; Marshall et Barbaree, 1990; Ward et Beech, 2006). Initialement mise de l'avant par Beck (1963) dans ses travaux sur la dépression, la notion de distorsion cognitive est ensuite reprise et introduite dans la sphère de la délinquance sexuelle par Abel, Becker et Cunningham-Rathner (1984). Contrairement à Beck (1963), qui définissait les distorsions cognitives comme étant de simples pensées irrationnelles qu'entretenaient les individus touchés par des problèmes psychologiques, Abel et ses

collaborateurs (1984), ainsi que Murphy (1990) quelques années plus tard, ajoutent une fonction bien précise à cette notion. Ils définissent ce concept clé comme étant des croyances et justifications erronées ayant comme objectif de soutenir les comportements sexuels déviants. Les distorsions cognitives ont donc pour fonction principale de rationaliser et minimiser le passage à l'acte délictuel des agresseurs sexuels (Abel et al., 1984, 1989; Murphy, 1990). Ces auteurs affirment que les individus impliqués dans des activités déviantes ont souvent une perception négative d'eux-mêmes et pour la plupart un sentiment de culpabilité s'y rattachant. Si ces individus peuvent expliquer leurs différents comportements déviants en utilisant une excuse ou une justification, l'aberrance est donc neutralisée et ils pourront contrer les normes sociales et éventuellement poursuivre plus facilement sur cette voie, bien qu'elle soit délinquante (Bumby, 1996).

1.2.1 Les théories multifactorielles intégrant les distorsions cognitives et les théories implicites pour expliquer la délinquance sexuelle

Au fil du temps, les études intègrent de plus en plus les distorsions cognitives au sein de l'explication du passage à l'acte sexuel, menant alors à plusieurs théories multifactorielles.

L'un des premiers modèles intégrant les distorsions cognitives est celui de Finkelhor en 1984, soit *Le modèle des préconditions*. Ce modèle a initialement été développé dans le but de résumer les connaissances sur les différents facteurs de risque vers lesquelles les activités de prévention devraient s'orienter (Finkelhor, 1984). Cet auteur définit les distorsions cognitives comme des croyances permettant à l'individu de surmonter ses inhibitions internes, facilitant ainsi éventuellement son passage à l'acte criminel. Dans son modèle séquentiel menant à l'agression sexuelle, cet auteur définit le rôle de ces croyances comme celui d'un « laisser-passer » qui s'actualiserait à la suite d'une motivation déjà présente. Les distorsions cognitives constitueraient donc une précondition au passage à l'acte (Finkelhor, 1984).

Marshall et Barbaree (1990) proposent quant à eux la *théorie intégrée de l'étiologie de la délinquance sexuelle*. Ces auteurs placent les distorsions cognitives que peuvent avoir certains

individus à l'égard de leurs victimes et de leurs actes délictueux comme un facteur expliquant la persistance et le maintien de l'agression sexuelle. Ils proposent plus précisément que l'agression sexuelle résulterait de facteurs distaux et proximaux, les distorsions cognitives appartenant aux premiers. Développées surtout durant l'enfance et l'adolescence, selon ces auteurs, ces croyances entreraient en interaction avec d'autres facteurs situationnels et vulnérabilités biologiques, conduisant ultimement l'individu à passer à l'acte (Marshall et al., 1990).

Au sein de leur *théorie quadripartite de l'agression sexuelle*, Hall et Hirschman (1992) mettent également de l'avant les distorsions cognitives dans l'explication des agressions sexuelles commises envers les enfants, et ce, tant derrière le passage à l'acte que derrière le maintien des activités déviantes. Pour ces auteurs, les distorsions cognitives seraient non seulement un préalable au passage à l'acte, mais également un facteur de renforcement des comportements déviants. Hall et Hirschman (1992) soulèvent quatre facteurs agissant les uns avec les autres : l'excitation sexuelle déviante, la régulation affective dysfonctionnelle, les troubles de personnalité et finalement les distorsions cognitives, qui, ensemble, favoriseraient l'émergence de comportements sexuels déviants.

Finalement, Ward et Sierget (2002) proposent le *modèle des trajectoires*. Selon ce modèle, quatre différentes trajectoires pourraient mener à l'abus sexuel. D'une manière distincte, le mécanisme psychologique derrière les distorsions cognitives pourrait, à lui seul, être responsable des actes délictueux d'un individu. Les distorsions cognitives constitueraient donc l'une des trajectoires menant à l'agression sexuelle. Le passage à l'acte selon ces auteurs serait d'abord et avant tout une question d'attitudes antisociales plutôt que de simple désir sexuel déviant. Les distorsions cognitives viendraient alors entretenir ce caractère antisocial chez l'individu qui les supporte et le pousseraient à passer à l'acte.

L'hypothèse étiologique de la délinquance sexuelle reliée aux distorsions cognitives a toutefois été remise en question par différents auteurs (Gannon et Polaschek, 2006; Hanson et Bussière, 1998; Maruna et Mann, 2006). En effet, certains remettraient en doute la place des distorsions cognitives dans la chaîne délictuelle, à savoir si elles ne viendraient pas plutôt après le passage

à l'acte, comme réponse « post hoc ». De ce point de vue, ce serait donc davantage des stratégies réactionnelles décrites comme étant des rationalisations construites après l'agression et ayant pour but d'éviter la critique personnelle et la culpabilisation (Gannon et Polaschek, 2006). L'étude de Saradjian et Nobus (2003) a quant à elle mis en lumière le fait que le recours aux distorsions cognitives pouvait avoir lieu à plusieurs moments de la chaîne délictuelle, à savoir « pré », « péri » et « post » délit. C'est également le manque d'uniformité quant aux définitions utilisées dans l'étude du rôle des cognitions dans le passage à l'acte que certaines limites sont soulevées et que des chercheurs ont tenté de mieux définir ce concept (Gannon et al., 2007).

1.2.2 Les théories implicites

C'est au travers de plusieurs études que Ward et ses différents collaborateurs (1998, 1999, 2000) soutiennent que les distorsions cognitives seraient en réalité conséquences directes de schémas sous-jacents, ce qu'ils nomment de théories implicites. Encore à ce jour, la formulation la plus précise du concept de théorie implicite revient à ces auteurs. Ceux-ci proposent que les distorsions cognitives soient en réalité sous-jacentes aux schémas cognitifs que forment les théories implicites. Ces schémas cognitifs seraient construits à partir des expériences que vivent chacun et orienteraient l'individu à sélectionner et à intégrer l'information étant congruente avec ses différentes suppositions, favorisant donc le rejet de tout ce qui pourrait venir les remettre en doute ou en questionner leur validité. Chaque individu prendrait donc ses décisions en symbiose avec ses propres théories implicites auxquelles il adhère et qui lui permettent de s'expliquer le monde qui l'entoure. Comme mentionné plus haut, l'idée que certaines distorsions cognitives aient une incidence directe sur le comportement sous-tendrait à la notion de théorie implicite. En effet, celles-ci fonctionneraient comme des théories scientifiques, permettant ainsi de s'expliquer le monde qui nous entoure (Ward, 2000). Selon ces auteurs, les théories implicites seraient développées durant l'enfance face à des situations aversives, permettant ainsi de rationaliser et d'interpréter à sa façon ces événements négatifs vécus. Elles sont d'ailleurs dites « d'implicites » puisqu'elles sont rarement nommées comme telles ou explicitement formulées. Par ce fait même, les théories implicites agiraient

souvent de manière inconsciente. L'idée que certaines distorsions cognitives puissent se rassembler entre elles formant alors certains sous-thèmes cognitifs est réfléchi et exposée par plusieurs autres chercheurs dans le domaine de la délinquance sexuelle (Neidigh et Krop, 1992; Pollock et Hashmall, 1991). Ward et ses collaborateurs (1998, 1999, 2000) sont toutefois les premiers à proposer une typologie des différentes théories implicites que soutiennent les agresseurs sexuels d'enfants. Développées à partir d'instruments psychométriques qu'avaient déjà mis sur pieds différents auteurs (Abel et al., 1989; Bumby, 1996; Hanson et al., 1994), les différentes distorsions cognitives identifiées chez les agresseurs sexuels d'enfants ont été regroupées sous cinq principales théories implicites par Ward et ses collaborateurs (1999), nommées comme suit : « *le monde est dangereux* », « *le monde est incontrôlable* », « *le droit d'agir à sa guise* », « *les enfants sont des objets sexuels* » et « *l'agression sexuelle ne cause aucun tort aux enfants* ». Globalement, chacune de ces cinq théories implicites laisserait place à des croyances qui rendraient légitimes les contacts sexuels entre les adultes et les enfants, conformément à l'idée que les enfants sont en mesure d'éprouver du désir sexuel et que ces actes ne peuvent leur causer préjudice. Ces théories implicites ont plus tard été validées par plusieurs autres auteurs à travers différentes études qui se sont penchées sur les facteurs de risque chez les agresseurs sexuels d'enfants (Marziano et al., 2006; Milner et Webster, 2005; Polaschek et Ward, 2002).

1.2.3 La nature des théories implicites chez les cyberdélinquants

Bien que plusieurs études aient fait état de la nature des théories implicites entretenues par les agresseurs sexuels d'enfants, les recherches s'intéressant à celles que soutiennent les cyberdélinquants sexuels restent encore peu nombreuses. Depuis les dernières années, différents outils ont été développés afin de mesurer les distorsions cognitives propres aux cyberdélinquants, tels que le « Children and Sexual Activities » (C&SA) par Howitt et Sheldon (2007), le « Internet Behaviours and Attitudes Questionnaire » (IBAQ) par O'Brien et Webster (2007) et plus récemment le « Cognitions on Internet Sexual Offending » (C-ISO) par Paquette et Cortoni (2019). Ce dernier, développé spécifiquement pour refléter les distorsions cognitives des individus ayant commis des infractions en matière de pornographie juvénile ou de leurre

d'enfants, a entre autres permis de confirmer qu'il discriminait bien ces individus particuliers de ceux ayant commis des infractions sexuelles avec contacts (Paquette et Cortoni, 2019).

Dans la section qui suit, les différentes théories implicites identifiées chez les cyberdélinquants sexuels, à la suite de deux études principales, soient celle de Paquette et Cortoni (2020) et celle de Bartels et Merdian (2016), seront présentées. La première étude a été réalisée de manière inductive à partir du discours de 53 cyberdélinquants et a permis de valider huit différentes théories implicites chez ce groupe d'individus distincts, permettant du même coup de confirmer les cinq théories implicites développées auparavant par Ward (1998, 1999, 2000) chez les agresseurs sexuels d'enfants. L'étude de Paquette et Cortoni (2020) a mis en lumière quatre thèmes principaux qui se dégagent des théories implicites soutenues par les individus qui commettent leurs délits sexuels en ligne, soient les théories implicites liées aux relations interpersonnelles, à la sexualisation des enfants, à soi-même et finalement à l'internet. Bartels et Merdian (2016) ont quant à eux également identifié des théories implicites propres à ce sous-groupe délinquant particulier que forment les cyberdélinquants sexuels. Leur étude a soulevé le fait que le médium distinctif qu'est l'internet sous-tendrait chacune de leurs théories implicites, ce concept qu'ils nomment de « nature renforçante de l'internet ». Ces auteurs décrivent l'univers que forme le web comme un monde qui crée une coupure entre les cyberdélinquants et le monde extérieur, et ce, en raison des avantages immédiats, sociaux et anonymes qu'ils ne pourraient avoir autrement. Ce phénomène forgerait alors ultimement les théories implicites liées à ce médium (Bartels et Merdian, 2016).

Si l'on décortique la nature des différentes théories implicites telles que mises de l'avant par ces deux principales études, la première, « *le monde est dangereux* », référerait à l'idée que le monde des adultes est un endroit hostile dans lequel tous profitent des autres par les mensonges et la tromperie. L'individu qui endosse cette théorie implicite a donc la perception qu'il ne peut faire confiance à quiconque. Les femmes sont souvent dépeintes comme étant malicieuses et manipulatrices, perception également entretenue par les agresseurs sexuels d'enfants chez qui on note cette croyance (Ward, 2000). Les personnes d'âge mineur deviendraient donc pour ces individus les seuls partenaires intimes et sexuels auxquels ils peuvent s'attacher intimement avec certitude et confiance. Chez les cyberdélinquants sexuels, cette façon de voir le monde

s'interpose davantage au monde réel qu'au monde virtuel. Par exemple, Paquette et Cortoni (2020) notent que certains de ces délinquants en viendraient à penser que les relations en ligne sont moins problématiques que celles qu'ils pourraient entretenir en dehors du monde virtuel. Bartels et Merdian (2016) proposent une version de cette théorie implicite qu'ils adaptent encore plus à la réalité des cyberdélinquants et qu'ils nomment « *Unhappy world* ». Selon ces auteurs, les cyberdélinquants percevraient le monde qui les entoure non pas comme étant hostile et dangereux, mais plutôt comme étant limitant et insatisfaisant. Cette croyance provoquerait chez eux une incapacité à entretenir des relations significatives. Ces individus ressentiraient alors un besoin d'aller de l'avant vers le monde virtuel afin de pallier ce manque. De cette façon, ils aspireraient donc à trouver une identité plus épanouissante en ligne. Les communautés virtuelles et les différentes activités immersives auxquelles ils prennent part leur permettraient ultimement d'éviter un stress et une anxiété sociale (Armstrong et Mellor, 2016; Morgan et Lambie, 2019).

La deuxième théorie implicite « *Les enfants sont des êtres sexuels* » renvoie à l'idée que les personnes d'âge mineur sont capables de consentir et de choisir de s'engager ou non dans une relation sexuelle (Paquette et al., 2019; Ward, 2000). Les individus qui soutiennent cette théorie implicite pourraient même croire que les enfants sont en mesure d'apprécier l'acte sexuel puisque c'est intrinsèquement dans leur nature. Pour ces délinquants, la croyance d'un statut égalitaire entre les enfants et les adultes est soutenue. Encore une fois, Bartels et Merdian (2016) proposent une variante conceptualisée à l'intention des cyberdélinquants qu'ils nomment « *Children as sex objects* ». Selon cette version, les enfants sont réduits à leurs attributs sexuels en termes d'apparences extérieures et ils sont perçus comme pouvant répondre aux besoins sexuels. Les cyberdélinquants soutenant cette théorie implicite auraient, selon ces auteurs, une attention presque exclusive aux éléments objectivés comme sexuels, leur vision de l'enfant se résultant comme une simple image ou n'étant pas réel. Ces individus peuvent en venir à filtrer ou ignorer les signaux humanisant les enfants, processus cognitifs se rapprochant à la dépersonnalisation (Bartels et Merdian, 2016).

Selon la troisième théorie implicite, soit « *les enfants sont des partenaires de vie* », le délinquant considère que les enfants et les adultes peuvent être liés aux niveaux cognitif,

affectif et émotionnel, rendant ainsi acceptables les relations amicales et intimes entre eux. Contrairement à la théorie implicite précédente, les individus entretenant cette croyance croient qu'une relation saine avec des enfants est possible puisqu'ils soutiennent l'existence d'un statut égalitaire entre eux. La relation entre les adultes et les enfants ne serait alors pas basée sur la sexualité, mais plutôt sur la loyauté, l'amitié et la confiance. Chez les agresseurs sexuels, cette théorie implicite a été identifiée comme étant corrélée à un niveau émotionnel d'immaturation plus élevé et une congruence émotionnelle envers les enfants étant elle aussi prédominante (Paquette et al., 2014).

La quatrième théorie implicite, « *le droit d'agir à sa guise* », réfère à la croyance du délinquant qu'il est en droit de se comporter comme il le veut et d'assouvir ses désirs et fantasmes peu importe les moyens pris et les normes sociales établies. Cette théorie implicite suggère chez le délinquant un sentiment de supériorité qui s'en résulte en une certaine attente à être traité différemment par rapport aux autres. Paquette et Cortoni (2020) proposent que ces individus ont tendance à se donner un rôle spécial afin s'engager dans des activités sexuelles déviantes. Par exemple, un individu qui se perçoit comme un mentor qui aurait pour fonction d'éduquer sexuellement un enfant pourrait, selon qu'il endosse cette croyance, se permettre d'aller de l'avant vers des activités sexuellement explicites avec lui.

La cinquième théorie implicite, qui réfère à « *la nature du tort* », a initialement été présentée par Ward et Keenan (1999) comme étant la croyance que les activités sexuelles sont peu susceptibles de causer des préjudices aux enfants. Cette théorie implicite irait même au-delà de la minimisation du tort causé et mènerait certains individus à croire que les actes sexuels peuvent être bénéfiques pour les enfants. Ces auteurs ont remarqué que les délinquants sexuels qui entretenaient cette croyance pouvaient également penser que la détresse ressentie par un enfant à la suite de l'acte sexuel n'était pas liée directement à la relation sexuelle elle-même, mais résulterait, selon eux, plutôt d'une force physique excessive, par exemple. Les individus soutenant cette théorie implicite tendent donc à diminuer les torts causés selon l'acte sexuel en question ou selon d'autres facteurs, comme la durée de l'acte (Paquette et al., 2019). Quoique la plupart des cyberdélinquants de l'étude de Paquette et ses collaborateurs (2019) aient admis la nature répréhensible de leurs gestes et comportements, certains tendaient à en diminuer la

gravité en référant au tort causé, qui selon eux, était moins sérieux qu'une agression sexuelle par exemple. Cette théorie implicite ferait donc référence à un continuum de la gravité des gestes posés. Par exemple, une collection personnelle d'images de pornographie juvénile serait jugée comme étant moins grave que celle servant à être distribuée. La quantité d'images collectées serait également un facteur important selon certains délinquants qui endossent cette théorie implicite (Paquette et Cortoni, 2020).

La sixième théorie implicite, « *le monde est incontrôlable* », évoque quant à elle chez celui qui l'endosse des causes externes comme explication à ses délits de nature sexuelle (Ward et Keenan, 1999). En mettant en lumière cette théorie implicite chez les agresseurs d'enfants, Ward et Keenan (1999) entendaient des facteurs tels que les substances illicites, mais également des facteurs biologiques qui, ensemble, joueraient le rôle d'outils de déresponsabilisation. Les délinquants plaideraient effectivement n'avoir aucun contrôle sur ces forces externes les ayant poussé à commettre leur délit. Que ce soit en raison de leurs émotions ou pulsions sexuelles, ils percevraient leurs crimes comme la conséquence directe d'une perte de contrôle. Chez les cyberdélinquants, un sentiment de dépendance au matériel d'exploitation sexuelle d'enfants est souvent mis de l'avant (Bartels et Merdian, 2016).

La septième théorie implicite, « *l'univers virtuel n'est pas réel* », reflète l'idée chez le cyberdélinquant que l'internet et son contenu ne représentent pas la réalité et que l'on ne peut s'y fier (Paquette et Cortoni, 2020). Cette théorie implicite est d'ailleurs la plus commune chez les individus arrêtés pour des infractions sexuelles commises en ligne (Paquette et al., 2019). Les consommateurs de pornographie juvénile dépeignent souvent les victimes comme si elles n'étaient pas réelles, considérées par ceux-ci comme étant seulement de simples images. Ceux qui commettent du leurre se dissocieraient quant à eux de leurs actes délictueux en déplorant le fait qu'il leur est impossible de savoir si la personne avec laquelle ils discutent est réellement mineure (Paquette et al., 2019). Un constat intéressant que notent Paquette et Cortoni (2020) en lien avec cette théorie implicite est le fait que les cyberdélinquants sexuels ayant commis du leurre font valoir que leurs conversations sexuelles ne reflèteraient pas réellement leurs intentions de passer à l'acte en dehors du monde virtuel, représentant que de simples scénarios fictifs.

La huitième théorie, « *l'internet est incontrôlable* », suggère le fait que l'internet fournit un accès presque illimité à une multitude de plateformes, de contenus et d'utilisateurs ce qui mènerait alors à des comportements sexuels illégaux incontrôlables ou encore accidentels (Paquette et al., 2020). De cette façon, l'internet est perçu par les cyberdélinquants comme offrant des tentations auxquelles ils sont incapables d'échapper. Plusieurs individus de l'échantillon de l'étude de Paquette et Cortoni (2020) croient que, sans le médium distinct que forme le web, jamais ils n'auraient commis un crime.

Pour finir, Bartels et Merdian (2016) ont quant à eux identifié une autre théorie implicite propre aux cyberdélinquants qu'ils présentent sous le nom de « *self as collector* ». Selon cette théorie, les individus s'identifieraient davantage au statut de collectionneur que de délinquant sexuel. Le fait de collectionner du contenu d'exploitation sexuelle d'enfants et de faire partie d'un réseau de partage renforcerait l'image de soi qu'entretient le délinquant et compenserait les lacunes liées aux autres sphères de sa vie (McIntosh et Schmeichel, 2004). Pour ces individus, la valorisation sociale ressentie au travers du sentiment de communauté surpasserait même parfois la valeur liée à la gratification sexuelle (Rimer, 2017). Cette théorie implicite sous-tendrait une catégorie particulière de cyberdélinquants qui seraient davantage motivés par leurs fantasmes, les « *fantasy-driven* », plutôt que par leur désir de passer à l'acte, soit les « *contact-driven* » (Soldino et al., 2020).

1.2.4 Le rôle encore méconnu des théories implicites chez les cyberdélinquants sexuels

Le rôle des cognitions chez les agresseurs sexuels d'enfants est assez bien établi et c'est d'ailleurs pourquoi l'approche cognitivo-comportementale a été priorisée au sein des stratégies de traitement de ces individus (Polaschek et al., 2001). La composante cognitive de cette approche aborde directement les pensées erronées, insistant sur la restructuration des croyances étant directement liées aux comportements sexuels déviants. Plus précisément, les distorsions cognitives sont devenues primordiales dans l'évaluation du risque de récurrence et font partie intégrante de la prise en charge des délinquants sexuels (Hanson et al., 2009).

Le rôle des théories implicites chez les cyberdélinquants sexuels reste quant à lui encore à ce jour inconnu étant donné le manque de recherche sur le sujet. L'étude de Paquette, Longpré et Cortoni (2019) est la première à examiner l'existence d'associations entre les cognitions et les différents niveaux d'implication dans la criminalité sexuelle chez les cyberdélinquants. Les résultats indiquent que certaines théories implicites particulières sont associées à différents niveaux d'engagement de ces délinquants dans leur criminalité. La possibilité que seulement certaines théories implicites soient criminogènes est soulevée par les auteurs puisque les croyances associées aux thèmes cognitifs « *Le monde est incontrôlable* », « *la nature du tort* », « *L'univers virtuel n'est pas réel* » et « *L'internet est incontrôlable* » n'ont été associées à aucun indicateur de criminalité sexuelle. Aussi, selon leurs résultats, certaines théories implicites semblent être associées aux deux principales dimensions liées à l'apparition et la persistance de la délinquance sexuelle, soit l'orientation antisociale et la sexualité atypique et représenteraient donc pour leur part des facteurs de risque plus importants. Par exemple, la théorie implicite « *Les enfants sont des êtres sexuels* » a été identifiée par les auteurs comme étant davantage associée aux contacts sexuels que les délits en ligne, malgré le fait que les cyberdélinquants présentaient davantage cette cognition au sein de leur étude. Aussi, « *le droit d'agir à sa guise* » et « *le monde est dangereux* » seraient des théories implicites liées à des dossiers criminels plus sérieux, caractérisés par un plus grand nombre d'antécédents et une plus grande diversité de délits. Ces cognitions relevant davantage du caractère antisocial de l'individu soulèvent donc l'idée que leurs fantasmes doivent être assouvis et que dans un monde aussi risqué, il faut agir en fonction de ses propres intérêts. Les résultats restent tout de même ambigus. C'est pourquoi les auteurs souhaitent l'intérêt de la recherche face à ce domaine particulier d'expertise.

Le manque d'uniformité dans les définitions utilisées au cours des recherches qui ont été conduites sur les distorsions cognitives dans le domaine de la délinquance sexuelle est l'une des premières critiques et difficultés que rencontre la littérature à ce sujet (Paquette et al., 2019). Le fait que les distorsions cognitives soient portées à changer à travers le temps dû à certains facteurs comme l'effet d'habituation (Maruna et Mann, 2006) serait également une limite que l'on pourrait accorder à l'étude de celles-ci et des retombées réelles que l'on peut

leur accorder. Concernant l'approfondissement des connaissances sur les cognitions chez les cyberdélinquants, la compréhension de ce facteur de risque reste encore à ce jour restreinte, surtout si l'on considère que la mesure des théories implicites a davantage été réalisée à l'aide d'outils développés auprès des agresseurs sexuels d'enfants. Le rôle des cognitions chez les cyberdélinquants reste donc encore méconnu, d'où la pertinence de ce présent mémoire.

2. Problématique

Avec l'arrivée de l'internet et la prolifération des outils technologiques, ceux-ci étant plus accessibles que jamais, les personnes d'âge mineur sont de plus en plus exposées aux risques grandissants que posent les cyberdélinquants sexuels. C'est d'ailleurs avec l'augmentation des infractions criminelles liées à l'exploitation sexuelle d'enfants sur l'internet que les chercheurs se sont intéressés à ce sous-groupe de délinquants et à la dynamique délictuelle particulière instaurée par ce médium. Les récentes études soulèvent en effet que, malgré leur intérêt sexuel pour les enfants, les individus qui commettent des délits en ligne se distinguent en plusieurs points de ceux qui passent à l'acte en dehors du monde virtuel (Babchishin et al., 2015). Si certains auteurs ont adopté une perspective davantage comportementale, en développant par exemple un métascript menant à l'agression sexuelle, d'autres ont pour leur part privilégié les caractéristiques psychologiques et sexuelles soulevées comme étant des facteurs de risque derrière l'agression sexuelle chez les enfants. Dans l'ensemble, la méta-analyse de Babchishin, Hanson et VanZuylen (2015) a permis de mettre en lumière que les cyberdélinquants se distinguent par un niveau plus élevé d'intérêt sexuel déviant, mais par moins de distorsions cognitives que les délinquants ayant commis des contacts sexuels.

Soulevées dans le domaine de l'agression sexuelle envers les enfants comme étant un facteur de risque important, les distorsions cognitives se trouvent à jouer un rôle dans l'étiologie du passage à l'acte et de la récidive (Hall et Hirschman, 1992; Marshall et Marshall, 2000; Marshall et al., 2001; Ward et Siegert, 2002). Malgré les récentes recherches qui ont fait état du contenu des cognitions exprimées par les cyberdélinquants sexuels, celles-ci ont omis d'analyser l'association entre les théories implicites et leurs différents niveaux d'engagement dans la délinquance. Cette dynamique délictuelle reste encore trop méconnue et il demeure difficile de cibler correctement les facteurs de risque présents chez les cyberdélinquants, d'où l'importance de cette recherche dans le domaine académique et clinique. En effet, la compréhension des processus cognitifs à la base du maintien des justifications relatives aux délits sexuels en ligne constitue un préalable à la mise en place de programmes et de traitements efficaces contre la récidive (Vanderstukken et al., 2015) et les études nous permettent de croire que cette expertise s'appliquerait aussi aux cyberdélinquants. Bien que les individus qui commettent leurs délits en ligne se distinguent en partie des agresseurs sexuels, il n'en demeure

pas moins que certains d'entre eux passeront à l'acte en dehors du monde virtuel. Les individus commettant leurs délits de manière virtuelle, mais ayant également des antécédents de contacts sexuels envers les enfants composent donc un groupe d'intérêt afin d'étudier cette problématique particulière, d'où l'intérêt distinctif de ce mémoire.

Ce projet vise donc à explorer le rôle des théories implicites des cyberdélinquants sexuels, tel que l'avait proposé Paquette, Longpré et Cortoni (2019) dans leur étude, la seule à ce jour ayant porté une attention particulière à cette question. Cette fois-ci avec un échantillon un peu plus volumineux, on espère atteindre des résultats davantage significatifs pour le domaine académique et parvenir à interpréter plus clairement le rôle que les cognitions peuvent avoir derrière le passage à l'acte des cyberdélinquants. Effectuée en collaboration avec la Sûreté du Québec et ayant accès à des données primaires provenant d'interrogatoires policiers, cette recherche est d'autant plus importante puisqu'il serait habituellement difficile d'accéder à un aussi vaste échantillon de discours de cyberdélinquants au travers desquels émergent les croyances et théories implicites. D'un point de vue pratique, dans le domaine de l'expertise de l'exploitation sexuelle d'enfants sur l'internet, on peut également souhaiter avec ce projet de recherche atteindre une meilleure compréhension pouvant servir aux policiers face aux discours et croyances entretenues par ces individus lors d'interrogatoires, ce qui favoriserait, par le fait même, aux aveux et à l'admission du délit ou possiblement de meilleures cibles de traitement par la suite.

Le but de cette étude exploratoire est d'établir le rôle des cognitions, plus particulièrement des théories implicites, derrière les comportements sexuels délictueux des cyberdélinquants.

Objectifs principaux :

- 1) Ce mémoire s'intéressera à savoir si certaines théories implicites distinctes sont liées au fait qu'un cyberdélinquant détienne davantage d'antécédents sexuels.
- 2) Ce mémoire tentera de distinguer les théories implicites qui influencent le fait qu'un cyberdélinquant sexuel ait commis exclusivement des infractions reliées à la pornographie juvénile, des infractions de leurre ou des infractions de contacts sexuels envers des mineurs.

3. Méthodologie

Ce projet de recherche a pu être réalisé grâce à la collaboration de la Sûreté du Québec. Les données utilisées aux fins de ce mémoire proviennent d'un projet plus large intitulé PRESEL (Projet de recherche sur l'exploitation sexuelle des enfants en ligne). Les données résultent des enquêtes menées depuis 2012 par l'Équipe d'enquêtes sur l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet par l'organisation policière provinciale. La collecte de données aux fins du projet PRESEL s'est déroulée sur deux ans, soit de 2018 à 2020. Un certificat d'éthique a d'ailleurs été délivré par le Comité d'éthique de la recherche en arts et en sciences (CÉRAS) en date du 8 juin 2017 autorisant l'utilisation des données pour des fins d'analyse. La présente section exposera les sources des données utilisées ainsi que l'échantillon en question pour finalement faire place aux différentes stratégies d'analyses ayant été priorisées afin de répondre à l'objectif principal, soit celui d'établir le rôle des théories implicites derrière les délits commis par les cyberdélinquants sexuels.

3.1 Sources des données et procédures

Tous les cas de l'échantillon de cette étude représentent des individus qui ont été arrêtés et interrogés par des enquêteurs de l'organisation policière provinciale québécoise pour un crime sexuel qu'ils ont commis en ligne, que ce soit en matière de pornographie juvénile ou de leurre d'enfants. Chaque interrogatoire a été enregistré et filmé ainsi que conduit selon les normes légales. C'est entre autres grâce à ces enregistrements sonores et vidéos que les analyses ont pu être réalisées et qu'une partie de l'information de la base de données a été extraite et codifiée.

D'abord, pour qu'un cas soit codifié dans la base de données, le dossier d'enquête devait physiquement être disponible dans les locaux de l'équipe d'enquêtes pour en réaliser l'analyse. Ensuite, ces dossiers d'enquêtes devaient non seulement être disponibles, mais ceux-ci devaient également être finalisés pour que la codification ait lieu. Il n'y a donc pas eu de tri ou de sélection de cas. Créée initialement avec Excel et ensuite compilée et importée au sein du logiciel SPSS 25 dans le cadre de cette recherche, la base de données inclut l'information se retrouvant aux différents dossiers physiques et informatiques propres à chaque dossier d'enquête des individus en question. Les caractéristiques sociodémographiques ont été

extraites des bases de données policières ainsi qu'à partir des plumitifs de chaque individu. La base de données dans le cadre du projet PRESEL contient également l'ensemble de l'information pertinente ayant été soulevé par l'individu lors de son interrogatoire en lien avec, par exemple, son historique de victimisation à l'enfance, ses problématiques sexuelles et relationnelles et ses comportements sexuels déviants en matière de pornographie juvénile ou de sollicitation d'enfants sur l'internet. Elle inclut finalement les informations relatives aux analyses effectuées par les enquêteurs responsables du dossier propre à chaque individu quant à leurs différents matériels et logiciels informatiques.

Seules les données pertinentes aux analyses priorisées dans le cadre de cette recherche ont été conservées, soit l'information relative aux cognitions ainsi que les renseignements en ce qui a trait aux différents délits répertoriés pour chaque délinquant. L'anonymisation des données a également été assurée, rendant ainsi impossible l'identification des individus.

3.2 L'échantillon

L'échantillon de cette étude est composé de 137 hommes qui ont été arrêtés par l'organisation policière provinciale pour une infraction de nature sexuelle envers les enfants commis sur le web. Les individus sont presque tous caucasiens (94,9 %). Le plus jeune avait 18 ans et le plus vieux avait 82 ans au moment de son arrestation. L'âge moyen des individus de l'échantillon était de 40,9 ans. Plus de la moitié des individus (54,7 %) avaient un emploi au moment de leur arrestation, tandis que près d'un quart (24,8 %) étaient sans emploi et un peu plus d'un homme sur dix de l'échantillon (11,7 %) était à la retraite.

Incluant le crime pour lequel ils ont été arrêtés, plus du trois quarts des individus (81 %) avaient déjà commis au moins un délit en ce qui a trait au matériel d'exploitation sexuelle d'enfant sur l'internet, tandis qu'un peu moins de la moitié des hommes (43,1 %) avaient au moins commis une infraction de leurre durant leur parcours délictuel. C'est finalement près d'un quart des cyberdélinquants (24,8 %) de l'échantillon qui avaient également commis des contacts sexuels envers un mineur antérieurement à leur infraction sexuelle commise en ligne pour laquelle ils ont été arrêté. La moyenne du nombre de délits inscrits aux dossiers des individus de l'échantillon pour des infractions en matière de pornographie juvénile était plus élevée par

rapport aux autres délits sexuels répertoriés. C'est en effet une moyenne de 2,77 infractions en matière de pornographie juvénile qui était inscrite au dossier criminel des individus en comparaison à un total de 1,78 infraction en moyenne pour des délits de leurre et un total de 0,71 infraction en moyenne pour délits de contacts sexuels.

3.3 L'opérationnalisation des concepts

3.3.1 Création de variables dépendantes : les types et le nombre de délits sexuels commis

Étant donné l'objectif de vérifier le rôle que jouent les théories implicites derrière le passage à l'acte des cyberdélinquants sexuels, l'ensemble des variables dépendantes de cette étude ont été créées selon les délits à caractère sexuel répertoriés aux dossiers criminels de ces individus, incluant l'infraction pour laquelle ils ont été arrêtés. De cette façon, il était envisagé de pouvoir discriminer les différences inter-groupes et de mieux distinguer l'effet des théories implicites derrière les différents types de cyberdélinquants sexuels. Trois différentes catégories ont donc été créées afin de permettre de distinguer les cas de l'échantillon, et ce, selon une progression et gradation de leurs comportements sexuels commis en ligne et hors ligne.

D'abord, la première catégorie comprend les individus ayant commis exclusivement des délits en matière de pornographie juvénile. Ces individus n'ont donc ni commis des infractions de leurre et ni des infractions de contacts sexuels envers des enfants. Ensuite, la deuxième catégorie comprend les individus accusés d'avoir sollicité des jeunes d'âge mineur sur l'internet, soient ceux ayant commis du leurre. Cette catégorie n'est pas exclusive puisque le nombre d'individus ayant exclusivement des délits de leurre à leur dossier criminel n'était pas assez élevé ($N = 18$) pour respecter les postulats des différentes analyses. Certains individus de cette catégorie peuvent donc également avoir commis des délits en matière de pornographie juvénile. Finalement, pour suivre le principe de la gradation des comportements délictueux, la troisième catégorie comprend les cyberdélinquants ayant déjà commis des contacts sexuels. Cette catégorie n'est également pas exclusive en raison de la nature de l'échantillon globale ; celui-ci étant composé d'individus ayant été arrêtés pour des délits sexuels commis en ligne.

Enfin, une dernière variable a été créée et constitue le nombre total des délits sexuels répertoriés pour chaque individu.

Voici donc une description des différentes variables dépendantes ayant été utilisées pour les fins de ce mémoire.

- **Individus ayant exclusivement commis des délits en matière de pornographie juvénile**

On dénombre 60 individus ayant exclusivement commis des délits sexuels en ce qui a trait au matériel d'exploitation sexuelle d'enfants sur l'internet.

- **Individus ayant commis au moins une infraction de leurre d'enfants**

C'est au total 59 individus au sein de l'échantillon qui ont déjà été retrouvés coupables minimalement une fois d'avoir sollicité des jeunes d'âge mineur sur l'internet.

- **Individus ayant commis au moins une infraction de contacts sexuels**

On dénombre 34 hommes de l'échantillon qui ont commis au moins une infraction en lien avec des contacts sexuels envers un mineur, représentant alors des délinquants sexuels mixtes.

- **Le nombre total d'infractions commises au cours de leur carrière criminelle**

La moyenne du nombre d'accusations au dossier criminel des individus de l'échantillon est de 4,59. Quelques-uns en sont à leurs premières accusations au moment de l'interrogatoire tandis que pour l'un, on répertorie un nombre de 59 antécédents à son actif. Cette valeur extrême a d'ailleurs été retirée du lot afin de garder une distribution relativement normale et de respecter les postulats pour les différentes analyses.

3.3.2 Création des variables indépendantes : les théories implicites

Dans le cadre de ce mémoire, les variables indépendantes sont les cognitions, plus précisément les théories implicites, exprimées par les individus lors de leur interrogatoire. On entend par théories implicites l'ensemble des affirmations faites par les individus servant à justifier, rationaliser ou minimiser leurs délits sexuels en ligne. C'est en reprenant les huit théories utilisées dans l'étude de Paquette, Longpré et Cortoni (2019) soient ; « *le monde est dangereux* », « *les enfants sont des partenaires de vie* », « *le droit d'agir à sa guise* », « *les*

enfants sont des êtres sexuels », « *la nature du tort* », « *le monde est incontrôlable* », « *l'univers virtuel n'est pas réel* » et « *l'internet est incontrôlable* », qu'une analyse de discours des hommes interrogés a été réalisée et que ces variables ont été codifiées.

La présence d'une théorie implicite est codée comme (1) et l'absence comme (0), les huit théories implicites devenant donc des variables dichotomiques au sein de la base de données. Par exemple, lorsqu'un homme parle de sa consommation de pornographie juvénile et l'explique en affirmant que « les enfants n'étaient pas maltraités, car ils étaient souvent souriants dans les images », il tente alors de minimiser ses actes par le plaisir que semblaient avoir les mineurs impliqués dans les activités sexuelles visionnées, cette affirmation correspondant à la théorie implicite qui réfère à l'idée que les délits sexuels ne causent pas de préjudices aux enfants. On attribue donc la présence de cette théorie implicite particulière, soit « la nature du tort », comme étant présente chez cet individu. Les extraits de verbatim reliés aux différentes théories implicites codifiées comme étant présentes au sein du discours des individus ont toutefois été conservés au sein de la base de données dans l'objectif de pouvoir s'y référer ultérieurement.

3.4 Méthode d'analyse priorisée

D'abord, il est important de mentionner que l'analyse de discours et la codification des thèmes cognitifs ont été réalisées préalablement par différents codeurs lors de la mise en place de la base de données dans le cadre du projet intitulé PRESEL. L'accord inter-juges a été vérifié avec deux différents codeurs à l'aide de neuf cas différents afin d'assurer une codification neutre et cohérente. En fait, l'objectif fut de vérifier s'il y avait convergence au sein de la codification réalisée. Il a été possible de relever une bonne fiabilité et concordance inter-juges³. Dans le cadre de ce mémoire, il s'en est donc suivi une approche d'analyse quantitative afin de déterminer l'influence des théories implicites sur les différents antécédents répertoriés au

³ Les fréquences et les pourcentages d'accord sont les suivants : *Les enfants sont des êtres sexuels* (F=19,7%; Acc = 88,89%), *Le monde est dangereux* (F=7,3%; Acc = 88,89%), *Le monde est incontrôlable* (F=26,3%; Acc = 88,89%), *La nature du tort* (F=20,4%; Acc = 77,78%), *Les enfants sont des partenaires de vie* (F=8,0%; Acc = 77,78%), *Le droit d'agir à sa guise* (F=7,3%; Acc = 88,89%), *L'univers virtuel n'est pas réel* (F=40,1%; Acc = 77,78%) et *L'internet est incontrôlable* (F=36,5%; Acc = 100%).

dossier des cyberdélinquants sexuels. Il est important de mentionner que, malgré la faible prévalence de certaines théories implicites particulières pour certains sous-groupes de délinquants, l'ensemble des postulats propre à chaque type d'analyses ont été respectés.

Premièrement, des analyses univariées ont été menées afin de pouvoir dresser un portrait descriptif des différents sous-groupes de cyberdélinquants sexuels selon leur endossement aux différentes théories implicites.

Deuxièmement, des analyses bivariées ont été réalisées. Plus spécifiquement, des tableaux croisés mesurant la force et la direction des relations entre les différentes théories implicites ont été mis de l'avant. Le test du Chi-Carré permet de déterminer si la relation entre les deux variables est significative, mais un autre coefficient est nécessaire afin de mesurer la force de cette relation. Étant donné la nature dichotomique des variables utilisées, c'est avec le coefficient *Phi* qu'il a été possible de quantifier la force des relations.

Troisièmement, des analyses multivariées ont été exécutées en deux temps. D'abord, une régression linéaire simple a été effectuée afin de vérifier l'effet de chacune des théories implicites sur le fait d'avoir un plus grand nombre d'antécédents criminels sexuels, considérant les délits en matière de pornographie juvénile, de leurre et de contacts sexuels. De cette façon, il nous a été possible de discriminer globalement sur le plan de la délinquance sexuelle chez les cyberdélinquants les théories implicites les plus criminogènes. Ensuite, différentes régressions logistiques ont également été réalisées afin de vérifier la présence d'associations entre les différentes théories implicites et les types d'antécédents en matière de crimes sexuels commis chez les cyberdélinquants de l'échantillon, soient les variables dépendantes précédemment énumérées. La régression logistique est principalement utilisée par les chercheurs analysant des variables dépendantes dichotomiques. L'avantage de cette méthode est que, contrairement à la régression multiple ou à l'analyse discriminante, elle n'exige pas une distribution normale ni l'homogénéité des variances (Desjardins, 2005). Cette méthode d'analyse permet de prédire la présence ou l'absence d'une caractéristique ou d'un résultat, ici l'appartenance au sous-groupe délinquant en question, selon un ensemble de variables prédictives, soit les différentes croyances erronées dans notre cas. Ces régressions logistiques

ont été réalisées avec la méthode d'entrée ascendante « likelihood ratio ». Cette méthode permet l'introduction des variables indépendantes une à une, la variable ayant le score le plus élevé en premier jusqu'à ce qu'aucune variable n'ait un score statistique significatif. Ainsi, seules les théories implicites ayant une force prédictive élevée ont été conservées pour chacun des modèles. Finalement, des analyses d'aires sous la courbe (AUC) ROC (Receiver Operating Characteristic) ont été effectuées afin de vérifier la performance de prédiction des théories implicites sur les différents antécédents sexuels des cyberdélinquants. Cette AUC peut varier entre 0 et 1. Une AUC de 0,5 est équivalente au hasard alors qu'une AUC de 1 représente une prédiction parfaite (Rice et Harris, 2005). Ainsi, ces différents tests ont servi à examiner les théories implicites qui permettaient de mieux prédire l'appartenance des cyberdélinquants aux différents sous-groupes créés en fonction de leurs antécédents criminels.

4. Résultats

Ce chapitre présente les résultats obtenus à la suite des différentes analyses effectuées. Une première sous-section, d'abord descriptive, fera état des théories implicites soulevées au sein de notre échantillon, et ce, distinctement pour chacune des sous-catégories de cyberdélinquants, ceux-ci groupés selon la nature des délits sexuels qu'ils ont commis. Les relations existantes entre chacune des théories implicites, soient les résultats des analyses bivariées, seront par la suite présentées. La troisième sous-section abordera les résultats de la régression linéaire ayant été réalisée entre les différentes théories implicites et le nombre de délits répertoriés au dossier criminel des individus de l'échantillon. Les résultats des différentes régressions logistiques menées avec l'ensemble des théories implicites et les différents types de délits commis au sein de notre échantillon de cyberdélinquants seront finalement abordés.

4.1 Analyse descriptive : la présence des théories implicites au sein de l'échantillon

Les analyses suggèrent que chacune des théories implicites a au moins été soulevée une fois par un individu de l'échantillon. Le nombre de théories implicites différentes identifiées au sein du discours des hommes de l'étude est en moyenne de 1,65. Aucun individu n'a rapporté l'ensemble des huit théories implicites, le maximum ayant été soulevé au sein du discours d'un individu étant de six. Il importe de mentionner que près d'un individu sur cinq (18,4 %) n'a soulevé aucune théorie implicite durant leur interrogatoire et près du tiers (32,1 %) n'ont présenté des pensées associées qu'à une seule théorie implicite. Un quart des hommes de l'échantillon (25 %) ont, quant à eux, soulevé des croyances associées à deux théories implicites différentes. Seulement 7,4 % des hommes de l'échantillon ont présenté quatre théories implicites et plus au sein de leur discours.

Le tableau 1 expose les théories implicites ayant été soulevées par l'ensemble des hommes de l'échantillon et plus particulièrement pour chacun des sous-groupes de cyberdélinquants sexuels. On remarque que la théorie implicite ayant été soutenue par le plus grand nombre d'individus est « L'univers virtuel n'est pas réel », endossée par 55 hommes de l'échantillon global (40,1 %). Cette théorie implicite est suivie de près des croyances référant à l'idée que « L'internet est incontrôlable », quant à elles soutenues par 50 individus de l'échantillon

(36,5 %). Les croyances rattachées à la théorie implicite « le droit d’agir à sa guise » sont celles ayant été les moins formulées au sein des discours des individus. Seulement 6,6 % des individus de l’échantillon ont présenté minimalement une fois une croyance se rapportant à cette théorie implicite. Ce sont les cyberdélinquants ayant commis des contacts sexuels envers un enfant au cours de leur carrière criminelle qui ont été les plus nombreux à rapporter cette théorie implicite, bien que la proportion soit relativement basse. C’est en effet 11,8 % des individus de ce sous-groupe délinquants qui ont soulevé lors de leur interrogatoire la croyance qu’ils peuvent agir selon leurs propres désirs. Les croyances référant à la théorie implicite « les enfants sont des partenaires de vie » et « le monde est dangereux » sont également peu entretenues chez les cyberdélinquants sexuels de notre échantillon. Seulement onze individus, soit 8 % de l’échantillon global, ont soulevé des distorsions cognitives pour chacune de ces deux théories implicites.

Les cyberdélinquants ayant commis des contacts sexuels se distinguent par la prédominance de croyances associées à la théorie implicite « Les enfants sont des êtres sexuels ». Près du tiers (32,4 %) des individus ayant des antécédents de contacts sexuels auraient la croyance que les enfants sont capables et ont la volonté de s’engager dans des relations sexuelles. Les individus ayant commis exclusivement des délits reliés au matériel d’exploitation sexuelle d’enfants sur l’internet se différencient quant à eux par la présence prédominante de distorsions cognitives liées à la théorie implicite qui soutient que « L’internet est incontrôlable ». En effet, 50 % des individus ayant commis exclusivement des infractions de pornographie juvénile ont soulevé au moins une fois une distorsion cognitive liée à cette théorie implicite lors de leur interrogatoire, contrairement aux individus ayant des antécédents de leurre, chez qui la proportion est un peu moins d’un individu sur cinq (16,9 %). Pour le sous-groupe délinquant ayant commis des infractions de leurre, c’est plutôt la théorie implicite qui soulève l’idée que « l’internet ne représente pas la réalité » qui prédomine. Un peu moins de la moitié (44 %) de ces individus ont soulevé cette théorie implicite. On remarque également que la proportion d’individus dont leur discours est empreint de croyances reliées à la théorie implicite que « le monde est incontrôlable » est celle étant la plus semblable d’un sous-groupe à l’autre, se rapprochant d’un délinquant sur 4 (25 %) pour chacun des groupes.

Tableau 1. Nombre d'individus classés selon leurs antécédents sexuels ayant soulevé chacune des théories implicites identifiées par la littérature

Théories implicites	Individus ayant commis exclusivement des délits de pornographie juvénile N=60	Individus ayant commis au moins un délit de leurre N= 59	Individus ayant commis au moins un délit de contacts sexuels N= 34	Total N = 137
Les enfants sont des êtres sexuels	9 (16 %)	11 (18,6 %)	11 (32,4 %)	27 (19,7 %)
Le monde est dangereux	8 (14,3 %)	2 (3,4 %)	2 (5,9 %)	11 (8 %)
Le monde est incontrôlable	15 (26,8 %)	15 (25,4 %)	9 (26,5 %)	36 (26,3 %)
La nature du tort	13 (23,2 %)	7 (11,9 %)	10 (29,4 %)	28 (20,4 %)
Les enfants sont des partenaires de vie	4 (7,1 %)	4 (6,7 %)	4 (11,8 %)	11 (8 %)
Le droit d'agir à sa guise	4 (7,1 %)	3 (5 %)	4 (11,8 %)	9 (6,6 %)
L'univers virtuel n'est pas réel	23 (41,1 %)	26 (44 %)	10 (29,4 %)	55 (40,1 %)
L'internet est incontrôlable	28 (50 %)	10 (16,9 %)	11 (32,4 %)	50 (36,5 %)

4.2 Analyse bivariées : les relations existantes entre chacune des théories implicites

Des analyses bivariées ont été réalisées afin de mettre en lumière les relations existantes entre chacune des théories implicites. Plus précisément, ces analyses ont permis de savoir si le fait de soutenir une théorie implicite en particulier est corrélé au fait d'en soutenir une autre. Des tableaux croisés ont été réalisés entre chacune des théories implicites et le coefficient *Phi* utilisé dans le tableau 2 permet de quantifier la force des relations. Plus le coefficient se rapproche du zéro, plus il y a indépendance entre les variables étudiées. Inversement, plus le coefficient se rapproche de 1, plus l'intensité de la relation est forte et donc, plus il y a dépendance entre les deux variables.

Le tableau 2 indique d'abord que les deux théories implicites « les enfants sont des êtres sexuels » et « le droit d'agir à sa guise » sont celles qui sont principalement reliées au fait de soutenir d'autres croyances. D'abord, la relation la plus forte se trouve entre la théorie implicite « les enfants sont des êtres sexuels » et celle qui soulève le fait que les gestes à nature sexuelle ne causent aucun tort, soit la théorie implicite « la nature du tort » ($\phi = ,386$ $p < 0,01$). On remarque que la théorie implicite « les enfants sont des êtres sexuels » est également modérément associée à la théorie implicite mettant de l'avant que l'on est en « droit d'agir à sa guise » ($\phi = ,239$ $p < 0,01$) et plus faiblement à celle qui soulève que « les enfants sont des partenaires de vie » ($\phi = ,191$ $p < 0,05$). Enfin, la théorie implicite « le droit d'agir à sa guise » est quant à elle également reliée à deux autres croyances soit « Le monde est incontrôlable » ($\phi = ,176$ $p < 0,05$) et plus fortement à « la nature du tort » ($\phi = ,231$ $p < 0,01$).

Tableau 2. Analyses bivariées des associations entre chacune des théories implicites

	2	3	4	5	6	7	8
1. Les enfants sont des êtres sexuels	0,56	0,38	,386**	,191*	,239**	,043	-,035
2. Le monde est dangereux	1	,007	-,017	,110	,030	,032	-,114
3. Le monde est incontrôlable		1	,068	,007	,176*	-,049	,130
4. La nature du tort			1	-,017	,231**	,139	,027
5. Les enfants sont des partenaires de vie				1	-,078	,032	-,114
6. Le droit d'agir à sa guise					1	,143	0,42
7. L'univers virtuel n'est pas réel						1	,024
8. L'internet est incontrôlable							1

*p ≤ .05. **p ≤ .01

4.3 Régressions linéaires et logistiques : l'impact des différentes théories implicites sur les délits sexuels

Une régression linéaire a été menée afin de vérifier l'effet de chacune des théories implicites sur le fait qu'un cyberdélinquant ait commis un plus grand nombre de délits sexuels tout au long de sa carrière criminelle, incluant le délit pour lequel il a été arrêté. L'ensemble des délits en ce qui a trait au matériel d'exploitation sexuelle d'enfants sur l'internet, au leurre d'enfants et aux contacts sexuels envers des mineurs ont été comptabilisés pour chacun des individus, la moyenne du nombre d'antécédents répertoriés étant de 4,59. Le tableau 3 nous renseigne donc sur le caractère criminogène des théories implicites. On constate que le modèle constitué des huit théories implicites explique 13,7 % de la variance quant au fait de détenir un plus grand nombre de délits sexuels à son dossier criminel. Deux théories implicites distinctes auraient cependant une influence directe sur le fait d'avoir commis davantage d'infractions de nature sexuelle. En effet, les distorsions cognitives associées aux théories implicites soutenant que les délits sexuels ne causent « aucun tort » aux enfants ($b = 2,001$, $p < 0,05$) augmentent les chances qu'un cyberdélinquant ait un plus long historique criminel, tandis qu'elles sont diminuées par celles reliées à la croyance que « l'univers virtuel n'est pas réel » ($b = -2,057$, $p < 0,01$).

Tableau 3. Régression linéaire de l'effet des théories implicites soutenues par les cyberdélinquants sur le nombre total de délits sexuels répertoriés à leur dossier criminel

	B	Bêta	T	p
(Constante)	4,921		8,804	0,000
Les enfants sont des êtres sexuels	-0,158	-0,016	-0,172	0,864
Le monde est dangereux	-1,219	-0,087	-1,025	0,307
Le monde est incontrôlable	0,547	0,062	0,729	0,467
Les délits sexuels ne causent aucun tort	2,001	0,211	2,249	0,026
Les enfants sont des partenaires	0,858	0,061	0,702	0,484
Le droit d'agir à sa guise	2,379	0,146	1,638	0,104
L'univers virtuel n'est pas réel	-2,057	-0,261	-3,053	0,003
L'Internet est incontrôlable	-0,351	-0,044	-0,514	0,608

p = ,017

R-deux : ,137

Le tableau 4 présente les trois régressions logistiques qui ont été modélisées afin d'exposer le rôle que jouent les théories implicites derrière les différents délits commis par les cyberdélinquants sexuels. Pour chacun des modèles, les rapports de cote univariés ont également été calculés afin de vérifier l'impact des théories implicites prises individuellement. D'abord, il importe de rappeler que les régressions logistiques ont été réalisées de manière à ce que seules les variables les plus prédictibles soient conservées. De cette façon, avec la méthode progressive de rentrée des variables « Forward likelihood ratio », le logiciel SPSS 25 utilisé aux fins d'analyses a examiné une à une les théories implicites qui prédisaient le plus la variable dépendante. Une à la fois, les théories implicites ayant les meilleures valeurs prédictives ont été ajoutées jusqu'à ce que l'ajout de ces prédicteurs n'ajoute plus rien au modèle. Les aires sous la courbe (AUC) sont également inscrites au tableau 4 pour chacun des modèles, permettant ainsi de comparer la force prédictive des théories implicites sur les différents délits commis par les cyberdélinquants sexuels.

Globalement, on constate que les théories implicites jouent bel et bien un rôle derrière l'agir délictuel des cyberdélinquants et sont des facteurs à considérer pour expliquer les différents délits commis par ces individus, l'ensemble des modèles étant significatifs. Par contre, compte tenu de l'aire sous la courbe non significative ($AUC = ,584$ $p > 0,05$) pour le modèle s'intéressant aux contacts sexuels commis par les cyberdélinquants, on comprend que les théories implicites ne permettraient pas de prédire le passage à l'acte en dehors du monde virtuel. De façon générale, les théories implicites discerneraient le mieux le fait qu'un cyberdélinquant ait commis des infractions de leurre, soit dans 74 % du temps ($AUC = ,740$ $p < 0,01$). Pour ce qui est de prédire le fait qu'un cyberdélinquant ait exclusivement commis des délits en matière de pornographie juvénile, les théories implicites ayant une valeur prédictive pour ce modèle permettraient de discriminer de manière efficace les individus plus de 66 % du temps ($AUC = ,661$ $p < 0,01$).

D'abord, on remarque que ce sont généralement les mêmes théories implicites qui ont un effet prédictif sur le type de délit commis. Pour le modèle 1, soit le fait d'avoir uniquement commis des infractions liées à la pornographie juvénile, ce serait les deux théories implicites : « le monde est dangereux » ($ExpB = 4,333$ $p < 0,05$) et plus significativement « l'internet est incontrôlable » ($ExpB = 2,682$ $p < 0,01$) qui auraient une part d'explication. En effectuant la régression logistique pour ce modèle, on constate qu'en fonction des autres théories implicites, les chances qu'un cyberdélinquant ait uniquement des infractions de pornographie juvénile à son dossier criminel sont augmentées à plus de cinq fois ($ExpB = 5,869$ $p < 0,05$) si celui-ci soutient la croyance que « le monde est dangereux » et plus significativement de plus de trois fois ($ExpB = 3,120$ $p < 0,01$) s'il soutient des croyances reliées au fait que « L'internet est incontrôlable ».

Ensuite, pour le modèle 2, prises de manière individuelles, le fait qu'un individu ait des croyances erronées sur « la nature du tort » ($ExpB = ,365$ $p < 0,05$) et plus particulièrement sur le fait que « L'internet est incontrôlable » ($ExpB = ,194$ $p < 0,01$) diminuerait les chances que celui-ci ait commis du leurre. En procédant à la régression logistique avec l'ensemble théories implicites, les croyances se rapportant à la théorie implicite « Le monde est dangereux » ($ExpB = ,163$ $p < 0,05$) auraient également leur rôle à jouer, diminuant de plus de six fois les chances

qu'un cyberdélinquant ait sollicité en ligne une personne d'âge mineur. Les croyances liées à « L'internet est incontrôlable » diminueraient de plus de six fois qu'un cyberdélinquant ait commis des infractions de leurre ($\text{ExpB} = ,159$ $p < 0,01$) et celles reliées à la théorie implicite qui réfère à la « nature du tort » en diminueraient plus de trois fois les chances ($\text{ExpB} = ,317$ $p < 0,05$).

Pour ce qui est du rôle que jouent les théories implicites derrière le passage à l'acte en dehors du monde virtuel des cyberdélinquants, soit le fait que ceux-ci aient commis des infractions pour contacts sexuels envers un mineur, la seule théorie implicite ayant une valeur prédictive est « Les enfants sont des êtres sexuels ». Cette croyance augmenterait à elle seule plus de deux fois les chances qu'un cyberdélinquant ait commis des contacts sexuels envers un enfant ($\text{ExpB} = 2,571$ $p < 0,05$).

Tableau 4. Régressions logistiques – Comparaison des théories implicites comme facteurs explicatifs des différents délits sexuels

Théories implicites	MODÈLE 1 Individus ayant commis exclusivement des délits de pornographie juvénile N = 60/137		MODÈLE 2 Individus ayant commis au moins un délit de leurre N = 59/137		MODÈLE 3 Individus ayant commis au moins un délit de contacts sexuels N = 34/137	
	Exp(B) univarié	Exp(B) multivarié	Exp(B) univarié	Exp(B) multivarié	Exp(B) univarié	Exp(B) multivarié
1. Les enfants sont des êtres sexuels	,670	—	,888	—	2,601*	2,571*
2. Le monde est dangereux	4,333*	5,869*	,269	,163*	,653	—
3. Le monde est incontrôlable	1,045	—	,925	—	1,013	—
4. La nature du tort	1,330	—	,365*	,317*	1,968	—
5. Les enfants sont des partenaires de vie	,813	—	,738	—	1,829	—
6. Le droit d’agir à sa guise	1,169	—	,643	—	2,613	—
7. L’univers virtuel n’est pas réel	1,067	—	1,331	—	,537	—
8. L’Internet est incontrôlable	2,682**	3,120**	,194**	,159**	,785	—
Constante		,387**		1,907*		,264**
Sig		,001		,000		,042
AUC		,661**		,740**		,584

*p ≤ .05. **p ≤ .01

5. Interprétation des résultats

À la lumière des résultats exposés précédemment, il est possible de faire des liens avec les conclusions auxquelles sont parvenus Paquette, Longpré et Cortoni (2019) au sein de leur étude, la seule à ce jour ayant examiné la présence d'associations entre les théories implicites et les différents comportements délictueux chez les cyberdélinquants sexuels. De nouvelles pistes de réflexion peuvent également être mises de l'avant suite aux résultats de cette recherche. La présente section proposera d'abord un portrait de la nature des théories implicites soulevées par les cyberdélinquants sexuels pour ensuite laisser place aux réponses préliminaires obtenues à l'égard du rôle que jouent ces croyances derrière les infractions sexuelles commises par ce groupe délinquant particulier, soit l'objectif principal qu'avait ce mémoire. Cette section conclura avec les retombées ainsi que les limites associées à cette étude.

5.1 L'internet au cœur des croyances qu'entretiennent les cyberdélinquants sexuels face à leurs délits

D'abord, il n'est pas surprenant de constater que les deux théories implicites ayant été le plus identifiées chez les individus de l'échantillon soient en lien avec l'utilisation de l'internet. Étant donné que l'échantillon de cette étude était composé uniquement d'individus arrêtés pour des infractions sexuelles commises en ligne, il était presque inévitable que ceux-ci soutiennent de manière plus importante des distorsions cognitives reliées aux deux théories implicites suivantes : « L'internet est incontrôlable » et « L'univers virtuel n'est pas réel », surtout considérant que les cognitions ont été codifiées en contexte d'interrogatoire. Ce résultat rejoint également l'observation qu'ont faite Paquette et Cortoni (2020) au sein de leur étude qui a permis de valider les théories implicites propres aux cyberdélinquants, chez qui ces thèmes cognitifs revenaient également le plus souvent.

Ces premiers résultats nous permettent de croire que l'effet de renforcement quant à la nature de l'internet, soit « The Reinforcing Nature of the Internet », qu'ont proposé Bartels et Merdian (2016) au cours de leur étude s'intéressant à la nature des croyances chez les cyberdélinquants, existe réellement et a un effet potentiel sur la délinquance sexuelle commise en ligne. En effet, comme ces auteurs l'ont soulevé, l'internet constituerait l'élément clé derrière chacune des théories implicites qu'entretiennent ces individus. Les délinquants qui utilisent l'internet aux

fins de leurs désirs sexuels déviants feraient face aux nombreux avantages infinis, immédiats, anonymes, immersifs et sociaux qu'offrent les plateformes web, ce qui sous-tendrait ultimement leurs croyances erronées qu'ils entretiennent de leurs délits et victimes. Ce phénomène peut être appuyé par la forte proportion des hommes de notre échantillon qui ont soulevé des croyances en lien avec l'utilisation de l'internet et des facteurs technologiques qui, de leur point de vue, ont facilité ou induit directement leurs comportements délictueux, ces suppositions étant directement liées à la théorie implicite « l'internet est incontrôlable ». Encore une fois, en concordance avec ce que la littérature avait auparavant identifié, les individus sollicitant des enfants en ligne présentent plus fortement l'idée qu'il est impossible de savoir si la personne avec laquelle ils clavardent est réellement mineure ou non, faisant ainsi référence à la théorie implicite « l'univers virtuel n'est pas réel » (Paquette et Cortoni, 2020). La confusion entre le vrai et le faux quant au contenu en ligne est revenue à maintes reprises au sein du discours des hommes interrogés. Par exemple, un individu répète à plusieurs moments lors de son interrogatoire qu'il ne pouvait pas savoir si c'était bel et bien à une adolescente qu'il parlait. De ce point de vue, plusieurs individus qui ont initié des contacts de manière virtuelle avec des enfants se sont pour la plupart désresponsabilisés en tentant de prouver qu'ils n'auraient jamais osé le faire en dehors du monde virtuel. Cette théorie implicite nous semble par contre davantage être utilisée en guise de justification et en guise de réponse à la critique sociale puisqu'aucune relation n'a été trouvée entre celle-ci et les différents facteurs de criminalité. Sa place dans la chaîne délictuelle serait donc plutôt « post » délictuel. Comme l'ont proposé Saradjian et Nobus (2003) la présence des cognitions dans le processus du passage à l'acte n'est pas immuable et peu tendre à changer avec le temps.

5.1.1 Les liens existants entre chacune des théories implicites soutenues chez les cyberdélinquants sexuels

Les analyses bivariées réalisées dans le cadre de cette étude nous permettent quant à elles de constater qu'il existe des relations entre les théories implicites qu'entretiennent les cyberdélinquants sexuels. Ces résultats sont importants à considérer pour la suite des choses puisque cela nous indique que certaines croyances pourraient en cacher d'autres au sein d'un

même discours, bien qu'elles ne soient pas nommées comme telles ou explicitement formulées par l'individu. Les croyances qu'entretiennent les délinquants ne seraient donc pas totalement indépendantes les unes des autres.

Le fait que la relation la plus forte se trouve entre la théorie implicite « les enfants sont des êtres sexuels » et la théorie implicite « la nature du tort » n'est pas surprenant, les deux étant liées à la sexualisation des enfants et apparaissant souvent ensemble chez un individu (Paquette et al., 2019). Comme mentionné dans la littérature, les individus qui soutiennent la croyance que les « enfants sont des êtres sexuels » croient que les enfants sont motivés par un désir sexuel et que leurs comportements peuvent témoigner d'une intention sexuelle (Ward et Keenan, 1999). Les délinquants qui endossent cette théorie implicite croient donc à l'expression de ce désir et le perçoivent comme étant légitime et offrant même des bénéfices, celui-ci faisant partie de la nature intrinsèque de l'enfant. L'expérience sexuelle est donc de ce point de vue perçue comme étant ultimement non dommageable, croyance faisant un lien direct avec la théorie implicite qui réfère à l'idée que les actes sexuels ne causent « aucun tort » aux enfants.

Les résultats de cette étude soulèvent également que les théories implicites « les enfants sont des êtres sexuels » et « le droit d'agir à sa guise » sont également significativement liées. Si l'on tient compte de la vision erronée que peuvent entretenir certains cyberdélinquants de leurs gestes, les deux théories implicites se rejoignent à quelques niveaux. En effet, les individus qui se croient supérieurs et en position de combler leurs besoins de quelconques façons, soient ceux qui endossent la théorie implicite « le droit d'agir à sa guise », auraient tendance à user davantage de violence, leurs désirs étant perçus comme primordiaux et les besoins de leurs victimes comme étant de moindre importance (Ward et Keenan, 1999). Un examen des verbatim permet de mieux comprendre la vision de ces délinquants face à leurs gestes répréhensibles. Par exemple, un individu du présent échantillon rapporte que ce qui l'excite à l'idée d'entrer en contact avec des jeunes est la sensation « d'obtenir ce qu'il veut à sa simple demande ». D'autres individus ont d'ailleurs rapporté avoir été à la recherche de ce sentiment de pouvoir et de contrôle que les interactions qu'ils pouvaient avoir avec des mineurs tendaient à leur procurer. Selon une étude, cette théorie implicite pourrait d'ailleurs être corrélée à des

traits narcissiques chez celui qui l'endosse (Suen, 2013). Cette même relation à des traits narcissiques a également été trouvée avec la variante de la théorie implicite « les enfants sont des êtres sexuels » qu'ont proposée Bartels et Merdian (2016) au travers de leur étude s'intéressant à la perspective des cyberdélinquants sexuels de leurs délits, qu'ils nomment comme suit : « Children as sex objects ». Selon cette version, les enfants sont réduits à leurs attributs sexuels en termes d'apparence extérieure et de stimulus sexuels. La vision qu'ont les individus qui endossent cette théorie des enfants est réductrice, ceux-ci étant perçus comme de simples objets pouvant être utilisés afin de répondre à des besoins. Leur capacité de consentement n'est pas considérée. Ces traits narcissiques et antisociaux que peuvent avoir les délinquants sexuels entretenant la croyance qu'ils sont en « droit d'agir à leur guise » et ceux qui entretiennent des idées référant à la théorie implicite « Child as sexual objects » pourraient les mener à considérer les enfants comme des instruments qui peuvent être utilisés afin d'obtenir une gratification sexuelle (Elliott et Beech, 2009). Le consommateur de contenu illicite aurait quant à lui la vision que le matériel d'exploitation sexuelle d'enfants serait un moyen comme un autre pour assouvir ses désirs sexuels (Houtepen et al., 2014; Surjadi et al., 2010). Lorsque l'on s'attarde aux sous-dimensions de ces deux théories implicites chez les cyberdélinquants sexuels, il est donc possible de déceler des liens quant à la nature antisociale de celui qui les endosse.

5.2 Le caractère criminogène des théories implicites derrière les crimes sexuels commis par les cyberdélinquants

Certaines théories implicites sont reliées aux délits commis par les cyberdélinquants sexuels selon les résultats de notre étude. Les cognitions constituent donc un facteur important à considérer afin d'évaluer le potentiel délictuel d'un individu.

D'abord, selon nos résultats, seules les théories implicites « la nature du tort » ainsi que « L'univers virtuel n'est pas réel » auraient une part d'explication derrière le fait qu'un cyberdélinquant ait commis un plus grand nombre de délits sexuels qu'un autre. La relation la plus importante à cet effet serait associée à la perception que les enfants ne peuvent pas être blessés par les comportements sexuels et que ces comportements ne leur causent « aucun tort

». Effectivement, un individu qui soutient ces croyances aurait deux fois plus de chance de détenir davantage d'antécédents reliés au matériel d'exploitation sexuelle d'enfants sur l'internet, au leurre d'enfants et aux contacts sexuels que celui qui ne soutient pas cette théorie implicite. Donc, que ce soit par l'entremise du web ou non, les individus qui entretiennent cette théorie implicite auront cette conviction qu'une relation sexuelle avec un enfant n'est pas dommageable, ce qui, selon nos résultats, les pousserait à agir plus fréquemment en fonction de leurs fantasmes sexuels déviants. Ce serait donc la théorie implicite la plus criminogène selon nos résultats. Cette théorie n'a toutefois pas été soulevée comme étant associée aux facteurs de criminalité par l'étude de Paquette, Longpré et Cortoni (2019). D'autres études seraient donc nécessaires afin de vérifier ces divergences de résultats. Pour notre part, la vision désadaptée en soi des actes sexuels commis envers les enfants par l'individu qui la supporte nous porte à croire que celui-ci serait alors davantage porté à agir selon ses propres pulsions sexuelles, passant ainsi à l'acte plus facilement que ce soit en ligne ou non. Les notions d'anonymat, de distanciation et de détachement offrent des opportunités de se construire des barrières reliées à l'espace web et sous-tendent également cette théorie implicite (Soldino et al., 2020). De cette façon, les individus, et plus particulièrement les cyberdélinquants, seraient peut-être tentés de récidiver pour des délits en ligne plus facilement en raison des croyances qui sous-tendent l'univers du web. Certaines études soulèvent également l'idée que cette théorie implicite, soit « la nature du tort », serait liée au rejet de l'étiquette de « délinquant sexuel » par les individus qui l'entretiennent et qu'elle pourrait également être plus fortement liée aux délinquants atteints de troubles mentaux (Kettleborough et Merdian, 2017; Mannix et al., 2013; Merdian et al., 2014b). Ces différentes conclusions et le résultat auquel nous sommes parvenus nous laissent croire que cette théorie implicite pourrait être endossée par des individus dont les distorsions cognitives sont plus encreées et donc plus difficilement modulables, constituant ainsi un facteur de risque important à considérer derrière le passage à l'acte et la récidive sexuelle.

Les croyances associées à la théorie implicite « L'univers virtuel n'est pas réel » diminueraient quant à elle les chances qu'un cyberdélinquant ait commis de nombreux délits sexuels au cours de sa carrière criminelle. Ce résultat converge avec celui de Paquette et ses collaborateurs

(2019). Effectivement, cette théorie implicite n'était associée à aucun indicateur criminel, les auteurs soulevant le fait qu'elle puisse plutôt agir à titre de justification ou d'excuse pour éviter les conséquences négatives en réponse à leurs comportements illégaux. En lien avec cette réflexion, on constate que c'est d'ailleurs cette théorie implicite qui a été soulevée par le plus grand nombre d'individus au sein de notre échantillon durant leur interrogatoire, ce qui nous porte à croire que cette croyance est effectivement davantage utilisée par les cyberdélinquants sexuels de manière « post hoc » afin de se déculpabiliser ou de justifier ses comportements déviants.

5.2.1 Les théories implicites : facteurs de risque distinctifs derrière les différents délits commis par les cyberdélinquants sexuels

Nos résultats permettent de croire que certaines théories implicites particulières sont associées aux différents délits sexuels commis par les cyberdélinquants. En ce qui a trait aux modèles multivariés, il importe de noter que les théories implicites ne permettraient pas de prédire l'appartenance des cyberdélinquants au groupe des délinquants mixtes, soient ceux ayant commis des délits en ligne et hors ligne, le coefficient de l'aire sous la courbe n'étant pas significatif. Par contre, les théories implicites permettraient de prédire quel cyberdélinquant aurait commis exclusivement des délits en matière de pornographie juvénile et ceux ayant sollicité de jeunes mineurs sur le web, ce qui nous indique que des études portant sur les caractéristiques propres à chacun de ces sous-groupes particuliers de cyberdélinquants seraient importantes dans le futur.

5.2.1.1 Les croyances impliquées derrière les délits en matière de pornographie juvénile et de leurre d'enfants

D'abord, nos résultats indiquent que les chances qu'un cyberdélinquant ait commis exclusivement des infractions en matière de pornographie juvénile seraient augmentées de plus de trois fois s'il soutient que « l'internet est incontrôlable ». Au sein de notre échantillon, la moitié des individus ayant exclusivement des antécédents relatifs au matériel d'exploitation sexuelle d'enfants sur l'internet ont soulevé au moins une fois une croyance référant à l'idée que, contrairement au monde hors ligne, le monde virtuel offre une accessibilité illimitée à tous

les types de contenus, conduisant ainsi à des comportements sexuels illégaux incontrôlables ou accidentels. L'étude de Paquette et ses collaborateurs (2019) soulève également que certains individus ayant des antécédents de pornographie juvénile ont la croyance que ce matériel est facilement accessible et qu'il venait même parfois à eux, sans l'avoir délibérément cherché. Dans notre échantillon, plusieurs individus stipulent être tombés sur ce contenu « par hasard » et affirment « ne pas être responsables » pour ce qui circule sur le web. Des auteurs font d'ailleurs un lien entre cette théorie implicite et l'idée d'un continuum entre le matériel pornographique légal et le matériel d'exploitation sexuelle d'enfants sur le web, le premier étant celui qui mènerait selon différents facteurs au deuxième (Morgan et Lambie, 2019). Ce phénomène serait entre autres lié à l'effet de tolérance ; l'individu ayant besoin d'images de plus en plus explicites et déviantes pour assouvir ses fantasmes et pulsions sexuelles déviantes. Ce phénomène a d'ailleurs été soulevé par Fortin et Proulx (2019) qui ont mené une étude sur l'évolution dans le temps de l'activité virtuelle et du contenu consulté par les consommateurs de pornographie juvénile. Ces auteurs ont constaté qu'avec le temps passé en ligne, l'âge de l'enfant représenté au sein du matériel pédopornographique que consommaient ces individus diminuait et la gravité des actes sexuels augmentait progressivement. Pour illustrer ce concept, un homme de notre échantillon avoue durant son interrogatoire avoir commencé à consulter ce contenu illicite par curiosité, mais en avoir toujours voulu « plus » par la suite.

Le fait de commettre exclusivement des délits en matière de pornographie juvénile serait aussi expliqué par la croyance que « le monde est dangereux » qui, à elle seule, augmenterait également près de six fois les chances chez un cyberdélinquant sexuel d'avoir commis exclusivement ces types d'infractions. L'influence de ces deux cognitions est inverse derrière l'explication des autres types délits sexuels commis par les cyberdélinquants. Autrement dit, les chances qu'un cyberdélinquant qui soutient ces deux théories implicites ait commis des infractions de leurre ou initié des contacts sexuels auprès de sa victime sont diminuées. Cela nous permet donc de croire que la fonction de ces deux théories implicites serait bien précise, leur caractère criminogène étant principalement attribué à commettre des délits en matière de pornographie juvénile. Ces résultats nous portent à croire que le sentiment qu'ont les délinquants croyant que le monde est hostile, qui résulte souvent en une incapacité à créer des

liens significatifs hors du monde virtuel, viendrait consolider chez eux le fait de se tourner vers la pornographie juvénile et y commettre les délits reliés, plutôt que de tenter d'entrer en contact avec un enfant dans le monde réel.

5.2.1.2 Les croyances impliquées derrière les infractions de contacts sexuels commis par les cyberdélinquants

Comme le soulèvent les connaissances associées aux cognitions, les croyances reliées au fait que « les enfants sont des êtres sexuels » seraient davantage dépeintes chez les agresseurs sexuels d'enfants et les délinquants mixtes que les consommateurs de pornographie juvénile ou les individus accusés de leurre (Meridian et al., 2013; Paquette et al., 2019; Soldino et al., 2020). Plusieurs études portant sur les théories implicites chez les agresseurs sexuels ont soulevé le fait que les individus qui soutiennent que les enfants sont en mesure d'apprécier les actes sexuels passeraient à l'acte plus facilement (Marziano et al., 2006; Ward, 2000). Un individu de l'échantillon appartenant au groupe des délinquants mixtes, soit ceux ayant commis des contacts sexuels et des délits en ligne, dit durant son interrogatoire : « dans certains vidéos, on peut voir des enfants qui ne sont pas battus, qui ont l'air d'aimer ça et de vivre une expérience intéressante. Parfois, ils se filment par eux-mêmes », ce qui fait un lien avec l'interprétation que font certains des comportements des enfants comme étant sexuellement proactifs. C'est d'ailleurs chez les délinquants mixtes de notre échantillon que la proportion d'individus endossant cette croyance est la plus élevée. Près d'un tiers de ces individus (32,4 %) auraient soulevé cette théorie implicite lors de leur interrogatoire. Aussi, les résultats de notre étude permettent d'établir le fait qu'un cyberdélinquant qui endosse cette croyance aurait deux fois plus de chance de passer à l'acte en dehors du monde virtuel. Cette théorie implicite constitue donc un facteur de risque important derrière les contacts sexuels commis envers les enfants par les cyberdélinquants. Par contre, comme mentionnée plus haut, à elle seule, elle ne permettrait pas de prédire significativement mieux que le hasard l'appartenance d'un cyberdélinquant au groupe des délinquants sexuels mixtes. D'autres études seraient donc pertinentes afin de vérifier l'effet de cette croyance sur le passage à l'acte hors ligne des cyberdélinquants sexuels.

5.2.2 Les théories implicites comme cible d'attaque

Nos résultats sont intéressants pour le domaine académique et pratique. Ils soulèvent le fait que les croyances associées à la théorie implicite « les enfants sont des êtres sexuels » seraient des indices importants auxquels les praticiens devraient porter attention, considérant qu'elles sont associées à l'agression sexuelle chez les délinquants mixtes. Il semblerait également que les théories implicites « le monde est dangereux » et « l'internet est incontrôlable » soient des théories implicites augmentant les chances qu'un cyberdélinquant ait exclusivement commis des délits en matière de pornographie juvénile. Ces résultats permettraient donc de diriger les efforts mis envers la priorisation des dossiers puisque les individus soutenant des croyances associées à ces deux théories implicites auraient moins de chance d'initier des contacts virtuels ou hors ligne auprès de leurs victimes.

Le fait que les croyances rattachées à la théorie implicite « le droit d'agir à sa guise » soient celles endossées par le moins de cyberdélinquants est aussi cohérent avec ce que la littérature a pu soulever auparavant. Ce thème cognitif serait effectivement davantage lié aux traits antisociaux et narcissiques, ce qui a été trouvé être moins présent chez les cyberdélinquants en comparaison aux agresseurs sexuels d'enfants (Babchishin et al, 2015). Cette théorie implicite n'est d'ailleurs associée à aucun délit sexuel particulier, tout comme les théories implicites suivantes : « les enfants sont des partenaires de vie », « le monde est incontrôlable » et « l'univers virtuel n'est pas réel ». L'étude de Paquette et ses collaborateurs (2019) n'avait également trouvé aucune association entre ces quatre théories implicites énumérées et les facteurs de criminalité sexuelle chez les cyberdélinquants. Ce mémoire est donc significatif puisqu'il vient confirmer et valider à l'aide d'un autre échantillon les résultats trouvés par la seule étude à ce jour s'étant intéressée à ce domaine particulier. Ces différentes croyances ne constitueraient pas, selon nos résultats et ceux de Paquette et ses collaborateurs (2019), des facteurs de risque derrière la délinquance sexuelle chez les cyberdélinquants.

5.3 Les limites associées à cette étude

Quelques limites se doivent d'être mentionnées dans le cadre de cette étude et rejoignent certaines de l'étude réalisée par Paquette et ses collaborateurs (2019), la seule à ce jour à avoir examiné la présence d'associations entre les théories implicites et les comportements délictueux commis en ligne.

Premièrement, la nature de l'échantillon, celui-ci étant constitué exclusivement de données policières, réduit la portée de nos résultats. On peut en effet supposer que les individus n'ayant pas fait l'objet d'arrestation pour leurs délits sexuels, soit ceux constituant le chiffre noir de la criminalité, pourraient présenter d'autres caractéristiques menant à différentes conclusions. L'échantillon utilisé aux fins d'analyses était également assez restreint (N=137) ce qui laisse présumer que la puissance statistique ait pu être impactée. Il est donc difficile de généraliser nos résultats à plus grande échelle et c'est pourquoi il serait pertinent de reproduire des études similaires avec de plus grands échantillons. Le fait que les individus de l'échantillon soient uniquement des hommes arrêtés pour des délits sexuels commis en ligne envers les enfants peut réduire la portée des résultats

Aussi, la nature même des données utilisées dans le domaine de la recherche sur les cognitions soulève des divergences d'une étude à une autre. Dans le cadre de ce mémoire, étant donné que les cognitions ont été codifiées en contexte d'interrogatoire, il est possible de croire que les résultats pourraient être différents dans une autre situation, par exemple en contexte clinique ou thérapeutique. En effet, le contexte d'interrogatoire pousse souvent l'individu à vouloir en dire le moins possible et on peut donc supposer que la prévalence des théories implicites soulevées au sein des discours des hommes interrogés puisse s'en être vue impactée. Il pourrait également y avoir un biais de désirabilité sociale, soit une tendance à répondre d'une manière socialement acceptée, en contexte d'interrogatoire. Comme l'ont soulevé Paquette et ses collaborateurs (2019), il serait intéressant pour les futures recherches d'inclure des groupes de comparaisons telles que des délinquants non sexuels, des délinquants sexuels en milieu clinique ou encore des individus de la population générale.

De plus, les différentes définitions considérées dans l'étude des cognitions peuvent soulever une certaine limite. Comme l'ont fait remarquer Paquette et ses collaborateurs (2019) les thèmes cognitifs soulevés peuvent être associés davantage à des excuses post-hoc, d'autant plus que les données ont été codifiées en contexte d'interrogatoire. C'est d'ailleurs pourquoi il serait recommandé pour de futures recherches d'inclure différents groupes de comparaison afin d'élargir le spectre des analyses et des résultats possibles.

Ensuite, le manque d'information concernant la fréquence et la répétition d'évocation des théories implicites au sein d'un même discours peut également être une autre limite à soulever. En effet, étant donné que la codification des croyances a été réalisée en fonction de leur présence ou de leur absence, sous forme de variable dichotomique, il fut impossible de vérifier la force et l'importance relative de chacune par rapport aux autres.

Finalement, une autre limite est liée aux données manquantes. Celles-ci constituaient un bon nombre de nos données en raison du contexte dans lequel les cognitions ont été codifiées. Cela a possiblement influencé les résultats de cette étude. C'est pourquoi, pour les études à venir dans ce domaine d'expertise, il serait intéressant d'user de méthodes mixtes, soient d'instruments développés pour mesurer les distorsions cognitives chez les cyberdélinquants ainsi que d'entrevues semi-structurées comme peuvent l'être les interrogatoires policiers.

Conclusion

La compréhension des facteurs de risque impliqués derrière le phénomène de la délinquance sexuelle demeure à ce jour mise de l'avant par les chercheurs en raison de son étendue. Avec l'arrivée de l'internet, les délits à caractère sexuel commis en ligne et les individus qui commettent ces infractions sont de plus en plus un sujet d'intérêt, mais restent encore trop méconnus. Étant donné l'importance ayant été accordée aux cognitions par les études étiologiques portant sur l'agression sexuelle commise envers les enfants, le présent mémoire avait comme objectif principal d'établir le rôle qu'ont les théories implicites chez les cyberdélinquants sexuels. Dans cette optique, cette étude avait pour but de vérifier la présence d'associations entre les différentes théories implicites identifiées par la littérature et les types de délits sexuels commis au sein d'un échantillon de cyberdélinquants. Pour ce faire, les huit théories implicites identifiées et utilisées par Paquette, Longpré et Cortoni (2019) au sein de leur étude, la seule à ce jour à avoir étudié le caractère criminogène des théories implicites chez les individus commettant leurs délits sexuels en ligne, ont été mises de l'avant.

Il nous a été possible de conclure que l'internet a une influence directe sur les différentes distorsions cognitives entretenues par ces individus. Sa nature immersive créant une « bulle » qui sépare les cyberdélinquants sexuels du monde extérieur a d'ailleurs été un concept qui a émergé précédemment au sein de la littérature (Bartels et Merdian, 2016; Rimer, 2017; Soldino et al., 2020). En effet, les hommes de notre échantillon ont soulevé de manière plus importante durant leur interrogatoire les deux théories implicites en lien avec l'usage de l'internet par rapport aux autres croyances. Il est toutefois difficile de conceptualiser cette place que prend l'internet derrière les différents comportements déviants puisque la théorie implicite « l'univers virtuel n'est pas réel » a été trouvée comme n'étant associée à aucun facteur de criminalité, tandis que la croyance que « l'internet est incontrôlable » augmente plus de deux fois les chances qu'un individu ait commis exclusivement des délits en matière de pornographie juvénile chez celui qui rapporte cette croyance. La première serait peut-être plutôt utilisée comme outil de déresponsabilisation en réponse au délit, tandis que la deuxième aurait un rôle de laisser-aller délictuel.

Aussi, cette étude nous a permis de vérifier les liens qu'ont certaines croyances entre elles, ce qui permet de soutenir le fait que les théories implicites ne seraient pas complètement indépendantes les unes des autres. Cela soulève donc l'idée qu'il peut être pertinent de creuser à identifier les pensées que présente un individu, sachant que certaines d'entre elles peuvent en cacher d'autres qui, elles, constitueraient des facteurs de risque importants à prendre en considération.

D'un point de vue global, en termes de délinquance sexuelle chez les cyberdélinquants, les distorsions cognitives rattachées à « la nature du tort » des actes sexuels envers les enfants représentent un facteur de risque derrière l'agir délictuel. Un cyberdélinquant qui la supporte serait susceptible d'avoir davantage d'antécédents criminels à caractère sexuel. L'endossement de cette théorie implicite chez un délinquant devrait donc inciter une attention particulière chez les acteurs impliqués auprès de cet individu puisqu'elle pourrait être associée à des croyances qui sont plus fortement encrées et donc plus difficilement modulables. Cette étude a permis de mettre en lumière le fait que certaines théories implicites seraient associées au fait qu'un cyberdélinquant ait commis exclusivement des délits en matière de pornographie juvénile, tel est le cas pour « le monde est dangereux » et « l'internet est incontrôlable ». Aussi, cette étude nous a permis de confirmer que la théorie implicite « les enfants sont des êtres sexuels » serait un facteur distinctif derrière les contacts sexuels commis envers les enfants, et ce, même auprès des cyberdélinquants.

Finalement, cette étude a permis de vérifier l'association derrière les différents délits commis par des cyberdélinquants et les différentes théories implicites, mais n'a pas pu y intégrer les autres facteurs de risque identifiés par la littérature. Sachant que la délinquance sexuelle est un phénomène complexe, il serait pertinent de vérifier si certaines théories implicites semblent être affectées par certains autres facteurs de risques psychologiques ou encore situationnels. Pour les futures recherches, il serait intéressant de vérifier si certaines cognitions sont associées à une aggravation du comportement délictuel. Il serait donc primordial de mieux documenter la chronologie des différentes infractions commises par les délinquants mixtes, par exemple. De cette façon, il pourrait être envisageable de pouvoir mettre l'accent sur la restructuration des théories implicites identifiées comme menant à une aggravation des comportements

délictueux. Une meilleure compréhension de la place qu'occupent les croyances erronées derrière les différents délits commis par ces individus permettrait une meilleure prise en charge et ultimement la prévention des actes sexuels commis envers les enfants.

Bibliographie

Abel, G. G., Becker, J. V., & Cunningham-Rathner, J. (1984). Complications, consent, and cognitions in sex between children and adults. *International Journal of Law and Psychiatry*, 7(1), 89-103. [https://doi.org/10.1016/0160-2527\(84\)90008-6](https://doi.org/10.1016/0160-2527(84)90008-6)

Abel, G. G., Gore, D. K., Holland, C. L., Camps, N., Becker, J. V., & Rathner, J. (1989). The measurement of the cognitive distortions of child molesters. *Annals of Sex Research*, 2(2), 135-152. <https://doi.org/10.1007/BF00851319>

Akdeniz, Y. (2008). *Internet child pornography and the law : National and international responses*. Ashgate.

Armstrong, J., & Mellor, D. (2016). Internet child pornography offenders : An examination of attachment and intimacy deficits. *Legal and Criminological Psychology*, 21(1), 41-55. <https://doi.org/10.1111/lcrp.12028>

Aslan, D., Edelman, R., Bray, D., & Worrell, M. (2014). Entering the world of sex offenders : An exploration of offending behaviour patterns of those with both internet and contact sex offences against children. *The Journal of Forensic Practice*, 16(2), 110-126. <https://doi.org/10.1108/JFP-02-2013-0015>

Babchishin, K. M., Hanson, R. K., & VanZuylen, H. (2015). Online Child Pornography Offenders are Different : A Meta-analysis of the Characteristics of Online and Offline Sex Offenders Against Children. *Archives of Sexual Behavior*, 44(1), 45-66. <https://doi.org/10.1007/s10508-014-0270-x>

Babchishin, K. M., Karl Hanson, R., & Hermann, C. A. (2011). The Characteristics of Online Sex Offenders : A Meta-Analysis. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 23(1), 92-123. <https://doi.org/10.1177/1079063210370708>

Bartels, R. M., & Merdian, H. L. (2016). The implicit theories of child sexual exploitation

material users : An initial conceptualization. *Aggression and Violent Behavior*, 26, 16-25.
<https://doi.org/10.1016/j.avb.2015.11.002>

Beck, A. T. (1963). Thinking and Depression : I. Idiosyncratic Content and Cognitive Distortions. *Archives of General Psychiatry*, 9(4), 324.
<https://doi.org/10.1001/archpsyc.1963.01720160014002>

Briggs, P., Simon, W. T., & Simonsen, S. (2011). An Exploratory Study of Internet-Initiated Sexual Offenses and the Chat Room Sex Offender : Has the Internet Enabled a New Typology of Sex Offender? *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 23(1), 72-91.
<https://doi.org/10.1177/1079063210384275>

Bumby, K. M. (1996). Assessing the Cognitive Distortions of Child Molesters and Rapists : Development and Validation of the MOLEST and RAPE Scales. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 8(1), 37-54. <https://doi.org/10.1177/107906329600800105>

Code criminel, Pub. L. No. 163.1 L.R.C. ch. C-46, Code criminel (2020). Code criminel L.R.C. (1985), ch. C-46. 163.1. , Code criminel du Canada (2020). Repéré à <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-46/section-163.1-20150717.html#wb-cont>

Code criminel, Pub. L. No. 172.1 L.R.C. ch. C-46, Code criminel (2020). <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-46/section-172.1-20150717.html#wb-cont>

Cooper, A. (1998). Sexuality and the Internet: Surfing into the New Millennium. *CyberPsychology & Behavior*, 1(2), 187-193. <https://doi.org/10.1089/cpb.1998.1.187>

Cornish, D. (1994). The procedural analysis of offending and its relevance for situational prevention. *Crime Prevention Studies*, 3, 151-196.

Corriveau, P. (2010). Les groupes de nouvelles à caractère pédopornographique : Une sous-culture de la déviance. *Déviance et Société*, 34(3), 381. <https://doi.org/10.3917/ds.343.0381>

Cour suprême, Pub. L. No. R.c.K.R.J (2016). <https://scc-csc.lexum.com/scc-csc/scc-csc/fr/item/16069/index.do>

Cyberaide. (2019). *Le Centre canadien de protection de l'enfance appelle les entreprises de technologie à en faire davantage pour réduire l'accessibilité aux images d'abus pédosexuels sur Internet*. https://www.cyberaide.ca/app/fr/media_release_201907_lollipop_takedown

Desjardins, J. (2005). L'analyse de régression logistique. *Tutorials in Quantitative Methods for Psychology*, 1(1), 35-41. <https://doi.org/10.20982/tqmp.01.1.p035>

Dupont, B. (2013). La coévolution de la technologie et de la délinquance : Quelques intuitions criminologiques. *Annales Internationales de Criminologie*, 51(1/2), 39-56. <https://doi.org/10.1017/S0003445200000052>

Durkin, K. F. (1997). Misuse of the Internet by Pedophiles : Implications for Law Enforcement and Probation Practice. *Federal Probation*, 61(3), 14-18. <https://heinonline.org/HOL/P?h=hein.journals/fedpro61&i=228>

Eke, A. W., Seto, M. C., & Williams, J. (2011). Examining the criminal history and future offending of child pornography offenders : An extended prospective follow-up study. *Law and Human Behavior*, 35(6), 466-478. <https://doi.org/10.1007/s10979-010-9252-2>

Elliott, I. A., & Beech, A. R. (2009). Understanding online child pornography use : Applying sexual offense theory to internet offenders. *Aggression and Violent Behavior*, 14(3), 180-193. <https://doi.org/10.1016/j.avb.2009.03.002>

Elliott, I. A., Beech, A. R., & Mandeville-Norden, R. (2013). The Psychological Profiles of Internet, Contact, and Mixed Internet/Contact Sex Offenders. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 25(1), 3-20. <https://doi.org/10.1177/1079063212439426>

Faust, E., Bickart, W., Renaud, C., & Camp, S. (2015). Child Pornography Possessors and Child Contact Sex Offenders : A Multilevel Comparison of Demographic Characteristics and Rates of Recidivism. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 27(5), 460-478. <https://doi.org/10.1177/1079063214521469>

Finkelhor, D. (1984). *Child sexual abuse : New theory and research*. Free Press.

Fortin, C., & Rousseau, R. (2016). *Psychologie cognitive : Une approche de traitement de*

l'information.

Fortin, F., Paquette, S., & Dupont, B. (2017). De la pornographie légale à l'agression sexuelle : Les scripts des activités des cyberdélinquants sexuels. *Criminologie*, 50(1), 203-231. <https://doi.org/10.7202/1039802ar>

Fortin, F., & Proulx, J. (2019). Sexual Interests of Child Sexual Exploitation Material (CSEM) Consumers : Four Patterns of Severity Over Time. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 63(1), 55-76. <https://doi.org/10.1177/0306624X18794135>

Gannon, T. A., & Polaschek, D. L. L. (2006). Cognitive distortions in child molesters : A re-examination of key theories and research. *Clinical Psychology Review*, 26(8), 1000-1019. <https://doi.org/10.1016/j.cpr.2005.11.010>

Gannon, T. A., Ward, T., & Collie, R. (2007). Cognitive distortions in child molesters : Theoretical and research developments over the past two decades. *Aggression and Violent Behavior*, 12(4), 402-416. <https://doi.org/10.1016/j.avb.2006.09.005>

Gillespie, T. (2017). Governance of and by platforms. Dans *SAGE Handbook of Social Media* (Alice E. Marwick, Jean Burgess, Thomas Poell).

Gouvernement du Canada, M. de la J. (2017, janvier 31). *Infractions sexuelles contre les enfants et pornographie juvénile—Précis des faits*. <https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/pf-jf/2017/may03.html>

Gouvernement du Canada. (2018, décembre 21). *L'exploitation sexuelle des enfants sur Internet*. <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/cntrng-crm/chld-sxl-xplttn-ntnt/index-fr.aspx>

Grubbs, J. B., Volk, F., Exline, J. J., & Pargament, K. I. (2015). Internet Pornography Use : Perceived Addiction, Psychological Distress, and the Validation of a Brief Measure. *Journal of Sex & Marital Therapy*, 41(1), 83-106. <https://doi.org/10.1080/0092623X.2013.842192>

Hall, G. C. N., & Hirschman, R. (1992). Sexual Aggression against Children : A Conceptual Perspective of Etiology. *Criminal Justice and Behavior*, 19(1), 8-23.

<https://doi.org/10.1177/0093854892019001003>

Hanson, R., Gizzarelli, R., & Scott, H. (1994). The Attitudes of Incest Offenders : Sexual Entitlement and Acceptance of Sex with Children. *Criminal Justice and Behavior*, 21(2), 187-202. <https://doi.org/10.1177/0093854894021002001>

Hanson, R. K., & Bussière, M. T. (1998). Predicting relapse : A meta-analysis of sexual offender recidivism studies. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 66(2), 348-362. <https://doi.org/10.1037/0022-006X.66.2.348>

Houtepen, J. A. B. M., Sijtsma, J. J., & Bogaerts, S. (2014). From child pornography offending to child sexual abuse : A review of child pornography offender characteristics and risks for cross-over. *Aggression and Violent Behavior*, 19(5), 466-473. <https://doi.org/10.1016/j.avb.2014.07.011>

Howitt, D., & Sheldon, K. (2007). The role of cognitive distortions in paedophilic offending : Internet and contact offenders compared. *Psychology, Crime & Law*, 13(5), 469-486. <https://doi.org/10.1080/10683160601060564>

Joyal, C. C., & Carpentier, J. (2017). The Prevalence of Paraphilic Interests and Behaviors in the General Population : A Provincial Survey. *The Journal of Sex Research*, 54(2), 161-171. <https://doi.org/10.1080/00224499.2016.1139034>

Joyal, C. C., Cossette, A., & Lapierre, V. (2015). What Exactly Is an Unusual Sexual Fantasy? *The Journal of Sexual Medicine*, 12(2), 328-340. <https://doi.org/10.1111/jsm.12734>

Kennison, P. (2004). Child Sexual Abuse and the Internet : Tackling the new frontier. *Safer Communities*, 3(4), 37-40. <https://doi.org/10.1108/17578043200400029>

Kettleborough, D. G., & Merdian, H. L. (2017). Gateway to offending behaviour : Permission-giving thoughts of online users of child sexual exploitation material. *Journal of Sexual Aggression*, 23(1), 19-32. <https://doi.org/10.1080/13552600.2016.1231852>

Lalumière, M. L., & Quinsey, V. L. (1996). Sexual deviance, antisociality, mating effort, and

the use of sexually coercive behaviors. *Personality and Individual Differences*, 21(1), 33-48. [https://doi.org/10.1016/0191-8869\(96\)00059-1](https://doi.org/10.1016/0191-8869(96)00059-1)

Lazarus, R. S., & Folkman, S. (20). *Stress, appraisal, and coping* (11. [print.]). Springer.

Lee, A. F., Li, N.-C., Lamade, R., Schuler, A., & Prentky, R. A. (2012). Predicting hands-on child sexual offenses among possessors of Internet child pornography. *Psychology, Public Policy, and Law*, 18(4), 644-672. <https://doi.org/10.1037/a0027517>

Leukfeldt, E. R. (Éd.). (2017). *The human factor in cybercrime and cybersecurity : Research agenda*. Eleven International Publishing.

Long, M. L., Alison, L. A., & McManus, M. A. (2013). Child Pornography and Likelihood of Contact Abuse : A Comparison Between Contact Child Sexual Offenders and Noncontact Offenders. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 25(4), 370-395. <https://doi.org/10.1177/1079063212464398>

Ly, T., Dwyer, R. G., & Fedoroff, J. P. (2018). Characteristics and treatment of internet child pornography offenders. *Behavioral Sciences & the Law*, 36(2), 216-234. <https://doi.org/10.1002/bsl.2340>

Mannix, K., Dawson, D. L., & Beckley, K. (2013). The implicit theories of male child sexual offenders residing in a high secure psychiatric hospital. *Journal of Sexual Aggression*, 19(3), 264-274. <https://doi.org/10.1080/13552600.2012.732616>

Marshall, W. L., & Barbaree, H. E. (1990). An Integrated Theory of the Etiology of Sexual Offending. Dans W. L. Marshall, D. R. Laws, & H. E. Barbaree (Éds.), *Handbook of Sexual Assault* (p. 257-275). Springer US. https://doi.org/10.1007/978-1-4899-0915-2_15

Marshall, William L., & Marshall, L. E. (2000). The Origins of Sexual Offending. *Trauma, Violence, & Abuse*, 1(3), 250-263. <https://doi.org/10.1177/1524838000001003003>

Marshall, W.L., Hamilton, K., & Fernandez, Y. (2001). Empathy Deficits and Cognitive Distortions in Child Molesters. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 13(2), 123-130. <https://doi.org/10.1177/107906320101300205>

Martellozzo, E. (2019). Online Child Sexual Abuse. Dans *Child Abuse and Neglect* (p. 63-77). Elsevier. <https://doi.org/10.1016/B978-0-12-815344-4.00004-0>

Maruna, S., & Mann, R. E. (2006). A fundamental attribution error? Rethinking cognitive distortions†. *Legal and Criminological Psychology*, *11*(2), 155-177. <https://doi.org/10.1348/135532506X114608>

Marziano, V., Ward, T., Beech, A. R., & Pattison, P. (2006). Identification of five fundamental implicit theories underlying cognitive distortions in child abusers: A preliminary study. *Psychology, Crime & Law*, *12*(1), 97-105. <https://doi.org/10.1080/10683160500056887>

McIntosh, W. D., & Schmeichel, B. (2004). Collectors and Collecting : A Social Psychological Perspective. *Leisure Sciences*, *26*(1), 85-97. <https://doi.org/10.1080/01490400490272639>

Merdian, Hannah L., Curtis, C., Thakker, J., Wilson, N., & Boer, D. P. (2014a). The endorsement of cognitive distortions : Comparing child pornography offenders and contact sex offenders. *Psychology, Crime & Law*, *20*(10), 971-993. <https://doi.org/10.1080/1068316X.2014.902454>

Merdian, Hannah L., Curtis, C., Thakker, J., Wilson, N., & Boer, D. P. (2014b). The endorsement of cognitive distortions : Comparing child pornography offenders and contact sex offenders. *Psychology, Crime & Law*, *20*(10), 971-993. <https://doi.org/10.1080/1068316X.2014.902454>

Merdian, Hannah Lena, Curtis, C., Thakker, J., Wilson, N., & Boer, D. P. (2013). The three dimensions of online child pornography offending. *Journal of Sexual Aggression*, *19*(1), 121-132. <https://doi.org/10.1080/13552600.2011.611898>

Mills, J. F., Anderson, D., & Kroner, D. G. (2004). The antisocial attitudes and associates of sex offenders. *Criminal Behaviour and Mental Health*, *14*(2), 134-145. <https://doi.org/10.1002/cbm.578>

Milner, R. J., & Webster, S. D. (2005). Identifying Schemas in Child Molesters, Rapists, and Violent Offenders. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, *17*(4), 425-439.

<https://doi.org/10.1177/107906320501700406>

Mitchell, K. J., Jones, L. M., Finkelhor, D., & Wolak, J. (2011). Internet-Facilitated Commercial Sexual Exploitation of Children : Findings From a Nationally Representative Sample of Law Enforcement Agencies in the United States. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 23(1), 43-71. <https://doi.org/10.1177/1079063210374347>

Morgan, S., & Lambie, Ian. (2019). Understanding men who access sexualised images of children : Exploratory interviews with offenders. *Journal of Sexual Aggression*, 25(1), 60-73. <https://doi.org/10.1080/13552600.2018.1551502>

Murphy, W. D. (1990). Assessment and Modification of Cognitive Distortions in Sex Offenders. Dans W. L. Marshall, D. R. Laws, & H. E. Barbaree (Éds.), *Handbook of Sexual Assault* (p. 331-342). Springer US. https://doi.org/10.1007/978-1-4899-0915-2_19

Neidigh, L., & Krop, H. (1992). Cognitive Distortions Among Child Sexual Offenders. *Journal of Sex Education and Therapy*, 18(3), 208-215. <https://doi.org/10.1080/01614576.1992.11074054>

O'Brien, M. D., & Webster, S. D. (2007). The Construction and Preliminary Validation of the Internet Behaviours and Attitudes Questionnaire (IBAQ). *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 19(3), 237-256. <https://doi.org/10.1177/107906320701900305>

O'Donnell, I., & Milner, C. (2007). *Child pornography : Crime, computers and society*. Willan Publishing.

Ost, S. (2009). *Child pornography and sexual grooming : Legal and societal responses*. Cambridge University Press.

Paquette, S., & Cortoni, F. (2019). The Development and Validation of the Cognitions of Internet Sexual Offending(C-ISO) Scale. *Sexual Abuse*, 107906321986228. <https://doi.org/10.1177/1079063219862281>

Paquette, S., & Cortoni, F. (2020). Offense-Supportive Cognitions Expressed by Men Who Use Internet to Sexually Exploit Children : A Thematic Analysis. *International Journal of*

Offender Therapy and Comparative Criminology, 0306624X2090575.
<https://doi.org/10.1177/0306624X20905757>

Paquette, S., Cortoni, F., Proulx, J., & Longpre, N. (2014). An examination of implicit theories among francophone child molesters. *Journal of Sexual Aggression*, 20(2), 182-196.
<https://doi.org/10.1080/13552600.2013.798689>

Paquette, S., Longpré, N., & Cortoni, F. (2019). A Billion Distorted Thoughts : An Exploratory Study of Criminogenic Cognitions Among Men Who Sexually Exploit Children Over the Internet. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 0306624X1987308. <https://doi.org/10.1177/0306624X19873082>

Polaschek, D. L. L., Hudson, S. M., Ward, T., & Siegert, R. J. (2001). Rapists' Offense Processes : A Preliminary Descriptive Model. *Journal of Interpersonal Violence*, 16(6), 523-544. <https://doi.org/10.1177/088626001016006003>

Polaschek, D. L. L., & Ward, T. (2002). The implicit theories of potential rapists. *Aggression and Violent Behavior*, 7(4), 385-406. [https://doi.org/10.1016/S1359-1789\(01\)00063-5](https://doi.org/10.1016/S1359-1789(01)00063-5)

Pollock, N. L., & Hashmall, J. M. (1991). The excuses of child molesters. *Behavioral Sciences & the Law*, 9(1), 53-59. <https://doi.org/10.1002/bsl.2370090107>

Quayle, E. (2020). Online sexual deviance, pornography and child sexual exploitation material. *Forensische Psychiatrie, Psychologie, Kriminologie*, 14(3), 251-258.
<https://doi.org/10.1007/s11757-020-00607-y>

Quayle, E., & Taylor, M. (2003). Model of Problematic Internet Use in People with a Sexual Interest in Children. *CyberPsychology & Behavior*, 6(1), 93-106.
<https://doi.org/10.1089/109493103321168009>

Quayle, E., Vaughan, M., & Taylor, M. (2006). Sex offenders, Internet child abuse images and emotional avoidance : The importance of values. *Aggression and Violent Behavior*, 11(1), 1-11.
<https://doi.org/10.1016/j.avb.2005.02.005>

Raymond, M. (2015). Les auteurs de crimes sexuels sur internet. *Psychiatrie et violence*, 14(1).

<https://doi.org/10.7202/1038625ar>

Rimer, J. R. (2017). Internet sexual offending from an anthropological perspective : Analysing offender perceptions of online spaces. *Journal of Sexual Aggression*, 23(1), 33-45. <https://doi.org/10.1080/13552600.2016.1201158>

Saradjian, A., & Nobus, D. (2003). Cognitive Distortions of Religious Professionals Who Sexually Abuse Children. *Journal of Interpersonal Violence*, 18(8), 905-923. <https://doi.org/10.1177/0886260503253881>

Sécurité publique du Canada. (2020, mars 12). *Principes volontaires pour contrer l'exploitation et l'abus sexuels des enfants en ligne*. <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/cntrng-crm/chld-sxl-xplttn-ntnrt/vlntry-prncpls-fr.aspx>

Sergerie, M.-A., & Corneau, S. (2017). Usage problématique de la pornographie : Conceptualisation, évaluation et traitement. *Revue québécoise de psychologie*, 38(1), 259-282. <https://doi.org/10.7202/1040079ar>

Seto, M. C., Cantor, J. M., & Blanchard, R. (2006). Child pornography offenses are a valid diagnostic indicator of pedophilia. *Journal of Abnormal Psychology*, 115(3), 610-615. <https://doi.org/10.1037/0021-843X.115.3.610>

Seto, M. C., & Karl Hanson, R. (2011). Introduction to Special Issue on Internet-Facilitated Sexual Offending. *Sexual Abuse*, 23(1), 3-6. <https://doi.org/10.1177/1079063211399295>

Seto, M. C., Karl Hanson, R., & Babchishin, K. M. (2011). Contact Sexual Offending by Men With Online Sexual Offenses. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 23(1), 124-145. <https://doi.org/10.1177/1079063210369013>

Seto, M. C., Wood, J. M., Babchishin, K. M., & Flynn, S. (2012). Online solicitation offenders are different from child pornography offenders and lower risk contact sexual offenders. *Law and Human Behavior*, 36(4), 320-330. <https://doi.org/10.1037/h0093925>

Soldino, V., Merdian, H. L., Bartels, R. M., & Bradshaw, H. K. (2020). Implicit Theories of

Child Sexual Exploitation Material Offenders: Cross-Cultural Validation of Interview Findings. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 64(4), 315-334. <https://doi.org/10.1177/0306624X19877599>

Steel, C. M. S. (2009). Web-Based Child Pornography: Quantification and Qualification of Demand. *International Journal of Digital Crime and Forensics*, 1(4), 58-69. <https://doi.org/10.4018/jdcf.2009062405>

Suen, Lincy L. (2013). *Personality profiles of convicted sexual offenders and convicted Internet sexual offenders as differentiated by the Millon Clinical Multiaxial Inventory-III (Doctoral dissertation)* [California Institute of Integral Studies]. <https://search.proquest.com/docview/1443860820?pq-origsite=gscholar&fromopenview=true>

Sullivan, J., & Beech, A. (2004). A comparative study of demographic data relating to intra- and extra-familial child sexual abusers and professional perpetrators. *Journal of Sexual Aggression*, 10(1), 39-50. <https://doi.org/10.1080/13552600410001667788>

Surjadi, B., Bullens, R., van Horn, J., & Bogaerts, S. (2010). Internet offending: Sexual and non-sexual functions within a Dutch sample. *Journal of Sexual Aggression*, 16(1), 47-58. <https://doi.org/10.1080/13552600903470054>

Temporini, H. (2012). Child Pornography and the Internet. *Psychiatric Clinics of North America*, 35(4), 821-835. <https://doi.org/10.1016/j.psc.2012.08.004>

The United States Department of Justice. (2020, mars 5). *Attorney General William P. Barr Announces the Launch of Voluntary Principles to Counter Online Child Sexual Exploitation and Abuse*. <https://www.justice.gov/opa/speech/attorney-general-william-p-barr-announces-launch-voluntary-principles-counter-online>

Trudel, P. (2016). Moteurs de recherche, déréférencement, oubli et vie privée en droit québécois. *Lex Electronica*, 21, 89-129. <https://www.lex-electronica.org/articles/volume-21/moteurs-de-recherche-dereferencement-oubli-et-vie-privee-en-droit-quebecois/>

Tyler, T. R. (2002). Is the Internet Changing Social Life? It Seems the More Things Change,

the More They Stay the Same. *Journal of Social Issues*, 58(1), 195-205.
<https://doi.org/10.1111/1540-4560.00256>

Vanderstukken, O., Benbouriche, M., Pham, T. H., & Lefebvre, L. (2015). Les distorsions cognitives des auteurs d'agression sexuelle d'enfant : Définitions, fonctions, et enjeux théoriques. *Journal de Thérapie Comportementale et Cognitive*, 25(1), 29-34.
<https://doi.org/10.1016/j.jtcc.2014.11.001>

Ward, T. (2000). Sexual offenders' cognitive distortions as implicit theories. *Aggression and Violent Behavior*, 5(5), 491-507. [https://doi.org/10.1016/S1359-1789\(98\)00036-6](https://doi.org/10.1016/S1359-1789(98)00036-6)

Ward, T., & Beech, A. (2006). An integrated theory of sexual offending. *Aggression and Violent Behavior*, 11(1), 44-63. <https://doi.org/10.1016/j.avb.2005.05.002>

Ward, T., Fon, C., Hudson, S. M., & McCORMACK, J. (1998). A Descriptive Model of Dysfunctional Cognitions in Child Molesters. *Journal of Interpersonal Violence*, 13(1), 129-155. <https://doi.org/10.1177/088626098013001008>

Ward, T., & Keenan, T. (1999). Child Molesters' Implicit Theories. *Journal of Interpersonal Violence*, 14(8), 821-838. <https://doi.org/10.1177/088626099014008003>

Ward, T., & Siegert, R. J. (2002). Toward a comprehensive theory of child sexual abuse : A theory knitting perspective. *Psychology, Crime & Law*, 8(4), 319-351.
<https://doi.org/10.1080/10683160208401823>

Williams, K. M., Cooper, B. S., Howell, T. M., Yuille, J. C., & Paulhus, D. L. (2009). Inferring Sexually Deviant Behavior From Corresponding Fantasies : The Role of Personality and Pornography Consumption. *Criminal Justice and Behavior*, 36(2), 198-222.
<https://doi.org/10.1177/0093854808327277>

Wolak, J., Finkelhor, D., & Mitchell, K. (2011). Child Pornography Possessors : Trends in Offender and Case Characteristics. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 23(1), 22-42. <https://doi.org/10.1177/1079063210372143>

World Internet Users Statistics and 2019 World Population Stats. (s. d.). Consulté 27 février 2020, à l'adresse <https://www.internetworldstats.com/stats.htm>